

Courrier du C.V.P.R.

Bulletin du Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient

AVRIL • MAI • JUIN • 2017 • N° 65



Maxime Rodinson. Fonds Élie Kagan / MHC-BDIC

Editorial

Il y a cinquante ans !

2 017 est une année d'anniversaires dramatiques pour les

Palestiniens : centenaire de la Déclaration Balfour ; partage de leur pays en novembre 1947 ; demi-siècle d'occupation depuis juin 1967 des 22 % du mandat britannique qui leur restaient.

Je m'en tiendrai aux premiers jours de ce mois.

5 juin 1967. Dans la nuit, la guerre baptisée des « Six jours » éclatait. L'armée israélienne envahissait le Golan syrien et le Sinaï égyptien, occupant au passage le reste de la Palestine. Elle ne le lâchera plus, sauf la bande de Gaza, en théorie. Mais, jour aussi du verdict, aux Assises de la Seine, du procès de l'enlèvement le 29 octobre 1965, à Paris, du leader de l'opposition marocaine et du tiers-monde, Mehdi Ben Barka. Après 70 audiences... deux lampistes seulement sont condamnés : Lopez et Souchon. Tous les autres accusés sont acquittés !

Il fallait être présent ce jour-là au Palais de justice de Paris, pour comprendre le pourquoi de ces acquittements, en particulier celui du colonel Dlimi, chef de la police marocaine. La vérité, qui a étonné certains, est toute simple : nul ne s'intéressait plus au procès ! Tous les journalistes présents, accrochés à leur transistor, écoutaient les informations, en pur style post-vérité (déjà), diffusées par les radios israéliennes et reprises par les médias français : « *Les Arabes ont déclenché les hostilités pour mettre les Juifs à la mer* ». Sinistre déclaration mensongère, lancée pour la première fois en 1948, qui sera reprise tant de fois depuis, avec celle de la « *sécurité d'Israël* ». Dans la salle, l'ambiance était électrique. L'un des avocats de Dlimi, mon confrère Me Naud, blessé dans un accident le 14 mai précédent, hospitalisé, allait profiter de l'évènement. Il se présentait à la barre, sur un fauteuil roulant poussé par deux infirmiers... Dans le brouhaha général, il implorait la Cour - les jurés et les trois magistrats -, d'acquitter son client : « *Si le colonel Dlimi est condamné, dit-il en substance, des représailles très dures seront exercées contre les cent mille Français rési-*

SOMMAIRE

- Déclaration de Sabeel p. 3
- Pourquoi je ne hisserai pas un drapeau israélien le jour de l'indépendance par Gidéon Lévy p. 4
- L'occupation israélienne principal responsable des besoins humanitaires p.5
- Israël approuve un projet controversé de téléphérique à Jérusalem p. 5
- Liens entre cinq banques et assurances françaises et les colonies p. 6
- La bombe de Manchester un message encore incompris par Stuart Littlewood p. 7
- Le Hamas en ordre de bataille par Jean-Pierre Filiu p. 8
- En Israël, Netanyahu met au pas les médias publics par Joël David p. 9
- L'Arabe ne sera plus une langue officielle de l'Etat p. 10
- DOSSIER : Les lois israéliennes discriminantes. p. 11 à 14
- BDS p. 15 à 17
- Trois sommets pour un résultat p. 18
- Trump : la petite frappe-tweet p. 19
- Donald Trump est sur le point de causer de gros dégâts au M.O. par Robert Fisk p. 20
- Le courrier des lecteurs p. 22
- Livres p. 23 et 24

Dès maintenant
réservez sur votre agenda
la date du **2 DÉCEMBRE 2017**
Nous organisons à Paris, en
partenariat avec le journal en ligne
ORIENT XXI
un nouveau colloque
au Palais du Luxembourg
"LE DÉNI DE PALESTINE
Cent ans de déclaration Balfour
1917- 2017"

**N'oubliez pas de régler
votre cotisation 2017**

dant encore au Maroc, devenus otages de cette condamnation, qui seront dépossédés de leurs terres, etc. ». C'était partie gagnée.

Ceux qui ont vécu ces jours, avant et après l'invasion israélienne, ne peuvent oublier le déchainement des passions et des rejets réciproques – jusqu'au sein, par exemple, du Mouvement de la Paix, où je militais. Les manifestations dans la rue, les oppositions dans les réunions, les Congrès, étaient frontales. Il était difficile de défendre les positions arabes, tellement étaient grandes les craintes des juifs français pour le devenir d'Israël...

Seule une petite minorité de nos compatriotes essayait de juger du problème d'une manière raisonnable. Maxime Rodinson en faisait partie. Dans les jours qui suivaient, il réagissait avec un immense courage. Il le prouvait par un appel - signé par de nombreuses personnalités - paru dans Le Monde du 8 juin 1967.

Quelques jours après, le 16 juin 1967, la première association se préoccupant de la question palestinienne le « *Groupe de Recherche et d'Action pour le règlement du Problème Palestinien* », le GRAPP, était constituée. A la première réunion, placée sous la présidence de Robert Buron, ancien ministre du Général De Gaulle, de Pierre Cot, ancien ministre du gouvernement Blum en 1936, et du professeur Régis Blachère, les 180 signataires de l'appel étaient invités.

R. Buron, ancien résistant, commentant l'appel lancé dans *Le Monde* soulignait (1) que « *cet appel est réconfortant, venant après les chorus inadmissibles d'hommes dont la passion objectivement antisémite (Juifs ou Arabes, le changement d'objet ne change rien à la nature du virus) n'a d'égal que leur souci d'auto-justification de la politique désastreuse qu'ils menèrent voici onze ans.* (ndlr : Guy Mollet et l'expédition de Suez). ***L'utilisation à des fins partisans des souffrances et du génocide concentrationnaire est un procédé révoltant. Les torts des belligérants sont réciproques, mais bien que son droit à l'existence soit incontestable et incontesté en France, l'agresseur "par essence" reste Israël, l'humilié le monde arabe, et les responsables du conflit actuel : les démocrates du monde entier qui n'ont pas su l'empêcher, ni obtenir, avant son déclenchement, le règlement du problème palestinien posé depuis une génération*** ».

Un collectif animait le GRAPP. Outre M. Rodinson, et les trois personnalités citées, A. Philip, F. Perroux, G. Shapira, D. Barrat, J. Hadamard, J. Couland, L.J. Duclos, et moi-même, entre autres.

Présentant un ouvrage rédigé par le GRAPP (2) Rodinson y écrit :

« *Même si on voulait accorder au projet sioniste le maximum de justifications du point de vue de la situation des Juifs en Europe (...), il reste objectivement que la réalisation de ce projet s'est faite contre la volonté et au détriment du peuple arabe. Rien ne peut prévaloir contre ce fait massif, grossier si l'on veut, mais indubitable. Si on ne l'admet pas au point de départ, on s'ôte toute possibilité de comprendre les événements du Proche-Orient et on bloque toute possibilité d'évolution vers une situation acceptable pour tous* ».

Quelle prémonition ! 50 ans après, nous en sommes toujours au même point.

Maurice Buttin, président du CVPR PO

(1) Citation extraite de « *Maxime Rodinson et la constitution du Grapp par Gérard Houry*
(2) « *Les PALESTINIENS et la crise israélo-arabe* », publié aux Editions sociales, en 1974.

DIXIT

CINQUANTE ANS, CINQUANTE MENSONGES

« Du début à la fin toujours repoussée, c'est un vrai tissu de mensonges. (...) Ces mensonges, dont la droite est fière de certains d'entre eux (« *pour le bien de la Terre d'Israël, il est acceptable de mentir* »), suffisent à faire bondir de dégoût toute personne honnête. (...)

Cela a commencé avec la question de savoir comment nommer les territoires. (...) On a décidé d'utiliser le terme « *territoires temporairement détenus* ». C'était le mensonge N° 1, impliquant que l'occupation était temporaire et qu'Israël avait l'intention d'évacuer ces territoires, qu'il ne s'agissait que d'un élément de marchandage dans la recherche de la paix. C'est probablement le plus gros mensonge et certainement le plus décisif. C'est celui qui a permis de célébrer son jubilé. **La vérité, c'est qu'Israël n'a jamais eu l'intention de mettre fin à l'occupation. Sa prétendue limitation dans le temps n'a servi qu'à endormir le monde dans sa duperie.** (...)

Les mensonges succèdent aux mensonges. Cela ne s'est pas arrêté jusqu'à aujourd'hui. Cinquante ans d'occupation, cinquante nuances de mensonges. Et maintenant ? Cinquante ans de plus ? »

Gideon Levy,
le 1er juin 2017

Source : Haaretz
Traduction J. Ch. pour l'Agence Média Palestine

**N'oubliez pas de régler
votre cotisation 2017**

DÉCLARATION DE SABEEL ⁽¹⁾

SUR CINQUANTE ANS D'OCCUPATION.

QUEL AVENIR ?

(Extraits)

Le 5 juin 2017, les Palestiniens, partout dans le monde, ont commémoré les cinquante ans de l'occupation de la Cisjordanie, dont Jérusalem-Est, et celle de la Bande de Gaza. Ils se rappellent ce que fut la deuxième étape de la Nakba (catastrophe) avec la conquête de l'ensemble de la Palestine par Israël.

En considérant les 69 années écoulées depuis 1948, on peut noter l'expansion progressive de l'État d'Israël sioniste. Il ressemble à un bulldozer défonçant la Palestine, et s'en emparant peu à peu. (...) Une des principales raisons de l'impossibilité de parvenir à une éventuelle solution du conflit, est qu'Israël ne s'est jamais contenté de ce qu'il avait de la Palestine. (...). **Il a toujours trouvé les moyens trompeurs d'en faire porter la faute aux Palestiniens. Il a voulu le pays sans sa population autochtone.**

(...) L'objectif final du Sionisme religieux n'a pas encore été atteint. Le cœur de Jérusalem n'est pas encore totalement entre les mains d'Israël. Ils cherchent le moment opportun de s'en accaparer. (...). Sa cible est le secteur d'Haram qu'Israël appelle « *la Montagne du Temple* ». (...).

Les deux aspects du sionisme

Du point de vue palestinien, le Sionisme a deux sales aspects. Le premier fut celui du Sionisme séculier. Il a dépouillé les Palestiniens de 78 % de leur pays. Durant les années 1970 et suivantes, il a été remplacé par un autre aspect plus sale encore : celui du Sionisme religieux, qui a occupé les 22 % restant. (...). Il est probable qu'en installant un contrôle sur tout le pays, celui-ci se retourne ensuite contre l'idéologie sioniste séculière, et qu'il la remplace par la loi religieuse juive (la Halakha). Si cela devait arriver un jour, bien des éléments de la démocratie israélienne s'évaporerait, et l'État d'Israël deviendrait un État juif, sans différence avec plusieurs de ses États voisins qu'il critique actuellement, où la religion a la main sur tout.

Ces propos peuvent passer aujourd'hui pour une vision pessimiste de l'avenir, mais si une religion s'empare du pouvoir politique, il n'y a alors plus de place pour la démocratie, pour l'égalité devant la loi, ou pour le respect des autres. Ceci peut sembler farfelu, mais il faut entendre le Vice-président de la Knesset, Betzalel Smotrich, (parti du Foyer juif) au programme politique « *Plan d'Assujétissement* » (cf. *Haaretz*, 16.05.17). Selon celui-ci « *les Palestiniens se verront proposer un triple choix : quitter le pays ; vivre en Israël avec le statut de "Résidents étrangers" (...); ou bien résister, et alors l'armée israélienne saura ce qu'elle devra faire.* » Smotrich s'est inspiré du Midrash (livre de Josué) où Dieu avait ordonné aux anciens Israélites d'anéantir la population autochtone de Jéricho. C'est la solution finale de Smotrich !

Cet aspect du Sionisme est devenu toujours (...) plus effrayant avec le temps. Le gouvernement d'Israël a cru pouvoir le cacher aux chrétiens occidentaux et même aux juifs d'Occident. Mais il devient toujours plus manifeste pour un plus grand nombre de personnes.

L'unification israélienne de Jérusalem est une farce. Israël a certes conquis Jérusalem-Est, mais il n'a pas été capable de l'unifier. La population palestinienne refuse de l'accepter. C'est un territoire occupé. La plupart des Israéliens ne s'y rendent pas à pied. La plupart des taxis israéliens refusent d'y aller. Les ambulances israéliennes même n'y vont pas sans escorte militaire. En dépit de la judaïsation de la ville entreprise par Israël, c'est encore largement une ville palestinienne.

Quels sont les défis majeurs ?

Il est important de prendre conscience que le combat pour la justice va prendre un temps beaucoup plus long que prévu, et qu'il demandera beaucoup plus d'effort. Il est improbable que les Nations Unies, les USA, l'U.E. la Ligue arabe, ou une quelconque autre organisation (...) ait la volonté ou le pouvoir de résoudre le conflit. Les Palestiniens sont devenus des victimes, et ils ont été sacrifiés pour que l'Ouest puisse racheter son péché d'antisémitisme. Israël, avec son occupation, a été soutenu militairement et économiquement par les pays occidentaux qui continuent à le défendre politiquement sans s'intéresser à ses violations des droits humains et du droit international.

Notre peuple palestinien a besoin d'investir dans un pouvoir alternatif qu'Israël ne possède pas. Soit le pouvoir de la non-violence. Nous avons besoin de construire une culture de paix et de non-violence. (...) **Israël a construit son État sur la puissance de la violence. Nous devons construire notre État sur la puissance de la paix et de la non-violence.** La non-violence peut prendre beaucoup de formes, telles que les pressions politiques ou économiques, parce qu'Israël ne cessera pas son occupation jusqu'à ce qu'elle lui coûte cher. Aujourd'hui, elle est rentable.

Pour les Églises locales et internationales : la justice et la paix sont du domaine de l'Église. Jésus fut un vrai politique, lorsqu'il dit : *"Heureux sont les ouvriers de paix car ils seront appelés enfants de Dieu."* Faire la paix est une œuvre essentielle pour l'Égli-

se. (...) La voix prophétique des dirigeants d'Église doit se faire entendre. Elle doit s'appuyer sur une claire stratégie de non-violence et de courage.

Nous avons besoin du peuple juif : le conflit Palestine-Israël est certes un conflit entre l'Israël sioniste et les Palestiniens. Mais c'est aussi un conflit entre la justice et l'injustice, entre le droit international et les idéologies nationalistes. Il ne peut jamais y avoir de paix sans justice. Un nombre croissant de Juifs a pris conscience de la justice due aux Palestiniens, sur la

base des résolutions des Nations Unies et du droit international. Nous les encourageons à intensifier leur combat contre l'injustice et l'oppression. (...) Nous avons besoin de leur aide. (...) Vraiment, il est temps pour les Palestiniens qui n'ont pas la possibilité de se rendre à Jérusalem d'adopter le mot d'ordre de nos cousins, "*L'année prochaine, à Jérusalem.*" Notre peuple doit continuer à vivre dans l'espoir de la libération et de la paix, en se souvenant de ces mots de l'apôtre Paul : « *la souffrance produit la*

patience, la patience produit la résistance à l'épreuve, et la résistance l'espérance. Cette espérance ne nous déçoit pas, car Dieu a versé son amour dans nos cœurs par le Saint-Esprit qu'il nous a donné » (Romains 5, 3-5).

Naim Ateek,

Président de Sabeel, Jérusalem. 5 juin 2017.
(Trad. G. Charbonnier)

(1) Centre œcuménique de théologie de la libération à Jérusalem. Il existe depuis dix-sept ans et résiste au nom d'un Evangile de non-violence.

Pourquoi je ne hisserai pas un drapeau israélien le jour de l'indépendance

Par Gideon Levy ⁽¹⁾

Depuis qu'il flotte dans les territoires occupés, ce drapeau est devenu l'insigne de l'apartheid. Et vous voudriez que je l'affiche ? Comment le pourrais-je ? Non, Alon Ildan, cette fois je ne suivrai pas le conseil que vous me donnez sur la version de *Haaretz* du 28 avril, je ne vais pas « *me boucher le nez et hisser le drapeau* ». Je ne peux pas le faire. Ce n'est pas seulement parce que ce drapeau a été contaminé au point de devenir méconnaissable au cours des dernières 50 années d'occupation. Mais ce n'est simplement plus mon drapeau. Ce n'est pas que j'en aurais un autre, ce n'est pas le cas. Mais je n'arrive plus à m'identifier avec le drapeau que mon père sortait de l'armoire chaque année pour l'accrocher sur le balcon de notre maison alors que je l'observais fièrement depuis la rue [«*jour de l'indépendance*», 20 jours après Pessah, la Pâques].

Depuis lors, la fierté s'est transformée en honte et ce drapeau est identifié à un sentiment de culpabilité. La liste dans votre article était belle et émouvante, Alon - et je suis toujours vos consignes en tant qu'éditeur. Mais cette fois je dois rejeter vos recommandations lorsque vous écrivez : « *Oui, faites flotter le drapeau, sur votre voiture, sur la fenêtre de votre maison, partout où vous le pouvez.* » Cela m'est devenu impossible. Je ne peux pas faire flotter ce drapeau qui symbolise des choses exécrables qu'il n'est pas moral d'exhiber. C'est ce drapeau qui flotte au milieu de la place à la jonction près du bloc de

colonies de Gush Etzion. Pourquoi ? Après tout cet endroit ne se trouve pas dans le territoire souverain de l'État d'Israël. C'est juste pour irriter les milliers de Palestiniens qui passent par là, et pour satisfaire les colons, intoxiqués de puissance et avides de terres. Et pourquoi ce drapeau flotte-t-il également aux check points de l'armée israélienne ? **Comment se fait-il qu'un pays ose faire flotter son drapeau dans un territoire étranger sans permission ?** (ndlr : souligné par nous). (...) C'est ce drapeau que l'on voit sur les blocs de béton à la jonction de Beit Inun [près de Hébron] en Cisjordanie, ce lieu que les Palestiniens appellent « *la*

place de la mort » à cause de la quantité d'entre eux qui ont été abattus à cet endroit.

Ce drapeau a été le témoin de beaucoup de sang versé pour rien, et c'est au nom de ce drapeau que ce sang était versé. C'est le drapeau que l'on voit sur les jeeps de l'armée israélienne et de la police des frontières, lorsqu'ils se rendent au milieu de la nuit pour effectuer une nouvelle « *opération d'arrestation* » ; ce qui équivaut, en réalité, à un enlèvement violent et arbitraire de milliers de citoyens, alors qu'ils se trouvaient dans leurs lits, sans aucune base légale.

C'est le drapeau de l'occupation

C'est ce drapeau qui flotte, qui se voit, à chaque check point, à chaque avant-poste de colonie, à chaque centre de détention et d'interrogation dans les territoires occupés. C'est le drapeau qui flotte sur les sources d'eau naturelles que les colons ont volées aux Palestiniens. Dans beaucoup d'endroits, c'est le drapeau de la contrainte, de l'occupation. C'est un drapeau qui flotte dans le quartier fantôme de Hébron qui était autrefois une localité palestinienne. C'est un drapeau qui s'affiche sur un tribunal militaire qui n'a rien à voir avec la justice.

Est-ce là le drapeau avec lequel vous vous identifiez ? Pourquoi ? Il ne nous appartient plus, Alon, et nous ne pourrions pas le récupérer. C'est sous

ce drapeau qu'on perpète des vols. Israël et les colons le font flotter dans les territoires occupés pour indiquer leur propriété et leur souveraineté sur le territoire. Et pendant ces 50 dernières années ils y ont réussi. Le drapeau est là, Israël est là et y restera.

Mais ce n'est pas le drapeau des Palestiniens, qui sont la majorité des résidents de ces territoires. Ce n'est pas non plus le drapeau de la plupart des Arabes israéliens. Il ne peut donc pas non plus être le mien. **Il ne peut pas être mon drapeau parce que c'est le drapeau d'un Etat « juif et démocratique », qui est juif - pour autant que quelqu'un m'explique ce que cela veut dire - mais certainement pas démocratique.** (Ndlr : souligné par nous.)

Depuis qu'il est arboré dans les territoires occupés, ce drapeau est devenu le drapeau de l'apartheid. Et c'est ce drapeau que vous voulez que j'affiche ? Comment le pourrai-je ? Non, je ne pense pas qu'il ne soit qu'un bout de tissu fabriqué en Chine. C'est à cause de son sens profond que je suis incapable de l'afficher. Il arrive encore, lorsque je le vois à l'étranger, qu'il suscite en moi une étincelle de l'excitation qu'il suscitait dans ma jeunesse, peut-être par réflexe ou par attrait nostalgique, mais ce n'est plus mon drapeau. La frontière de 1967 a été effacée. Maintenant il existe un seul pays - un pays où vivent aussi bien les Juifs que les Palestiniens - le drapeau de l'Etat juif ne peut donc plus être le drapeau de ce pays.

Ce pays est binational et le drapeau doit être celui de ces deux peuples. Lorsque ce sera le cas, Alon, je le hisserai avec fierté, et je n'aurai même pas besoin de me boucher le nez.

Epilogue : alors que j'écrivais cette rubrique, mon cher voisin, Rafi, qui habite à l'étage du dessus, a recouvert mon jardin de drapeaux israéliens et de drapeaux des unités de l'armée israélienne, comme il le fait chaque année.

Article publié sous la rubrique Opinion, dans *Haaretz* du 30 avril 2017. (Traduction et publié par A l'Encontre)

(1) *Gideon Levy*, né en 1953 à Tel-Aviv, est un journaliste et écrivain israélien, membre de la direction du quotidien *Haaretz*, identifié avec la gauche. En 2015, il reçoit le Prix Olof Palme avec le palestinien Mitri Raheb

L'OCCUPATION ISRAËLIENNE, principal responsable des besoins humanitaires palestiniens, selon l'ONU

Les « politiques » et les « pratiques » d'occupation appliquées depuis 50 ans par « Israël » à la Palestine sont la principale raison des besoins humanitaires de ses habitants, affirme l'ONU dans un rapport rendu public mercredi 31 mai.



« **L'**origine de la crise dans les Territoires palestiniens occupés se trouve dans le manque de protection pour les civils palestiniens », estime David Carden, qui dirige l'Ocha, le bureau des Affaires humanitaires des Nations unies, dans la Palestine occupée. Et ce, « face à la violence, au déplacement, aux restrictions d'accès à des services et des revenus et à d'autres violations des droits, dont l'impact est disproportionné pour les plus vulnérables, notamment les enfants », poursuit-il, à l'occasion du 50ème anniversaire de l'occupation israélienne de la Palestine.

Ainsi, en Cisjordanie occupée, en 2016, le nombre de Palestiniens déplacés à cause de la démolition de leur maison a atteint un « record depuis 2009 » avec « 1.601 personnes déplacées dont 759 enfants ». La même année, les autorités de l'occupation ont détruit ou saisi 300 structures fournies grâce à des aides humanitaires. « Cela représente plus de 730.000 dollars », indique le rapport.

Par ailleurs, dans ce territoire quadrillé par l'armée israélienne, l'Ocha a dénombré en décembre 2016 « 572 obstacles à la circulation et au mouvement des Palestiniens », sans compter « les 110 obstacles déployés dans la seule zone contrôlée par Israël dans la ville d'Hébron », poudrière du sud de la Cisjordanie occupée.

La crise humanitaire touche également la bande de Gaza, où le taux de chômage est l'un des plus élevés au monde notamment en raison du blocus israélien imposé depuis plus de 10 ans à l'enclave côtière. En 2016, en raison de ce blocus, « l'entrée et la sortie de personnels humanitaires à Gaza ont été compliquées par Israël avec 31% des demandes d'entrée ou de sortie refusées », affirme l'Ocha. En outre, l'isolement de Gaza est accentué, dénonce l'Ocha, par la fermeture de la frontière égyptienne. Le terminal de Rafah n'a été ouvert que « 44 jours en 2016 ».

Voir <http://www.french.alahednews.com.lb/essay-details.php?eid=23248&cid=308#.WS-ZEYURM60>

ISRAËL APPROUVE un projet controversé de téléphérique à Jérusalem

Le gouvernement israélien a approuvé la construction d'un téléphérique reliant Jérusalem-Ouest à la vieille ville située à Jérusalem-Est, secteur palestinien occupé et annexé par Israël, un projet susceptible de susciter la colère chez les Palestiniens et dans la communauté internationale.

« Ce projet va faciliter l'accès aux touristes et visiteurs du mur des

Lamentations », a déclaré le ministre israélien du Tourisme Yariv Levin.

Le cabinet a approuvé la première phase du projet, qui devrait coûter 200 millions de shekels (50 millions d'euros), selon le ministère du Tourisme.

« Nous allons construire un téléphérique reliant l'ancienne gare ferroviaire à la porte des Immondices [l'entrée de la vieille ville de Jérusalem la plus proche du mur des Lamentations] », a

déclaré le Premier ministre Benjamin Netanyahu. Le Conseil des ministres se tenait près du mur des Lamentations pour marquer le 50e anniversaire de la prise de Jérusalem-Est par Israël (...).

Sur un parcours de 1,4 km, le téléphérique pourra transporter 3 000

personnes par heure dans chaque direction, à une vitesse de 21 km/h, selon une estimation du ministère du Tourisme. Il devrait être opérationnel en 2021. Le géant français Suez Environnement avait décidé en 2015 de ne pas s'engager dans la construc-

tion du téléphérique pour ne pas s'exposer à une controverse politique.

Le Premier ministre a également annoncé un plan de cinq ans pour développer les infrastructures de Jérusalem « afin de renforcer notre capitale unifiée ».

Un rapport ⁽¹⁾ dévoile les liens entre cinq banques et assurances françaises et les colonies israéliennes

Plusieurs organisations (AFPS, CCFD-Terre Solidaire, Fair Finance France, FIDH, LDH, Solidaires, CGT et Al-Haq) ont publié le 29 mars 2017 un rapport sur « *Les liaisons dangereuses des banques et assurances françaises avec la colonisation israélienne* ». Il met en lumière les liens entre certaines banques et assurances françaises et des banques et entreprises israéliennes impliquées dans le maintien et le développement des colonies israéliennes.

La colonisation israélienne dure depuis 50 ans. Illégale au regard du droit international, elle ne cesse de s'accélérer. La planification de 6 000 nouveaux logements depuis janvier 2017 en est la dernière manifestation. Dans la continuité de ses résolutions antérieures, le Conseil de Sécurité de l'ONU a adopté le 23 décembre 2016 la résolution 2334, exigeant notamment d'Israël « *qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est* ».

Cette colonisation ne pourrait exister sans la contribution des banques israéliennes qui financent les constructions, et des sociétés israéliennes qui fournissent services et infrastructures dans les colonies. (...). En 2013 déjà, une mission d'enquête indépendante des Nations Unies dénonçait le rôle primordial des banques israéliennes dans la colonisation et les conséquences en termes de violations des droits de l'homme.

La contribution des banques françaises

L'enquête menée par nos organisations révèle des liens financiers entre ces entités israéliennes et les groupes bancaires français suivants : BNP Paribas, Société Générale, Crédit



Agricole (et sa filiale LCL), BPCE (et sa filiale Natixis), et AXA.

Chacune de ces sociétés détient plusieurs participations minoritaires, de manière directe ou indirecte, dans des banques ou entreprises actives dans les colonies israéliennes. Au-delà de ces participations, ces sociétés financent des projets d'entreprises directement impliquées dans la colonisation. Ce fut notamment le cas lors de l'octroi d'un prêt en 2004 de 288 millions d'euros par un consortium de banques (dont BNP Paribas, Société Générale, Crédit Lyonnais et Natixis), à l'Israel Electric Corporation (IEC). Cette entreprise approvisionne directement les colonies en électricité.

Les banques et assurances françaises concernées ont toutes adhéré à des lignes directrices internationales et pris des engagements relatifs au respect des droits humains. Mais la pratique ne suit pas. (...).

De nombreuses institutions financières étrangères, publiques ou privées, se sont d'ores et déjà publiquement désengagées de banques et entreprises israéliennes actives dans les colonies. Par leur refus de prendre un engagement public fort, les banques et assurances françaises concourent à la poursuite de la colonisation et aux violations des droits humains qu'elle induit. Et ce, malgré les différentes interpellations des organisations auteurs de l'étude.

La responsabilité du gouvernement français est également pointée dans le rapport. En effet, la France soutient la politique européenne de « *différenciation* » territoriale entre Israël

et ses colonies. Cette politique met en garde les entreprises sur les risques juridiques, économiques et réputationnels, d'entretenir directement ou indirectement des liens financiers et économiques avec les colonies israéliennes en territoire palestinien occupé. Le Parlement vient par ailleurs d'adopter la loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre, qui s'applique aux banques et aux assurances. Celles-ci seront obligées de publier un plan de vigilance identifiant les risques potentiels que leurs activités et leur chaîne d'approvisionnement sont susceptibles de provoquer sur les droits humains et l'environnement.

L'Etat français, en laissant les institutions financières françaises financer les entreprises impliquées dans le maintien et le développement des colonies israéliennes, soutient indirectement la colonisation. (ndlr : souligné par nous).

Le gouvernement français doit faire pression sur les banques et assurances pour leur demander de mettre fin à l'ensemble de leurs soutiens. Par ailleurs, l'implication directe d'Alstom dans des grands projets d'infrastructures dans les colonies israéliennes est plus que problématique. Là-encore, l'Etat, en tant qu'actionnaire, doit intervenir pour y mettre fin.

AFP Paris - FIDH

(1) : *Les liaisons dangereuses des banques et assurances françaises avec la colonisation israélienne*

Voir : <https://www.fidh.org/fr/themes/mondialisation-droits-humains/un-rapport-de-CC%81voile-les-liens-entre-cinq-banques-et-assurances>

LA BOMBE DE MANCHESTER UN MESSAGE ENCORE INCOMPRIS

Par Stuart Littlewood

L'auteur tente de replacer l'épouvantable attentat de Londres (et les précédents !) dans le contexte géopolitique né il y a cent ans. Il n'est bien pas question pour lui de justifier en rien ces attentats aussi fous que lâches et ignobles.

L'atrocité commise à Manchester avait réussi à faire dérailler la campagne des élections générales au Royaume-Uni. Elle a repris avec un focus sur la sécurité intérieure et un tas de blabla sur la guerre au terrorisme, à la grande frustration des stratèges de parti qui prévoyaient de prêcher Brexit, Brexit, encore Brexit.

Le chef du Labour, Jeremy Corbyn, saisit ce moment pour dire que nos interventions militaires au Moyen-Orient menacent la sécurité chez nous. Theresa May et son équipe de Conservateurs, dans le déni comme toujours, ont essayé de le faire taire. **Le lien est évident. Quand donc l'aggravation a-t-elle démarré ? Probablement en 1917 avec cette folle Déclaration Balfour** (ndlr : souligné par nous), lettre dans laquelle le ministre des Affaires étrangères, le Conservateur Arthur Balfour, promit à Lord Rothschild un foyer national pour les Juifs, en Palestine. Il proposa un appui pour la cause sioniste, en négligeant totalement les conséquences pour la majorité Arabe établie là-bas.

(...) C'était certainement la décision de politique étrangère la plus cruelle et la plus stupide prise par un gouvernement britannique. Aujourd'hui de par le monde il y a 6,5 millions de réfugiés palestiniens dépossédés. Plus de 1,5 million vivent une existence misérable dans 58 camps de réfugiés en Jordanie, au Liban, à Gaza et en Cisjordanie incluant Jérusalem Est, attendant en vain de retourner à leurs maisons et fermes familiales. Ceux qui vivent encore dans les restes déchirés de la Palestine ont été sous une occupation militaire israélienne brutale ou un



Arthur James Balfour (25 juillet 1848) - 19 mars 1930, Premier ministre du Royaume-Uni et chef du parti conservateur, célèbre pour son action en tant que ministre des Affaires étrangères pendant la Première Guerre mondiale.

blocus, depuis 69 ans. Le manquement des puissances occidentales à appliquer le droit international et à rendre justice aux communautés arabes dans la Terre Sainte est profondément ressenti par les musulmans dans le monde.

La Terre Sainte poudrière depuis 1948...

... Quand l'Angleterre sortit de la responsabilité de son mandat et que les Israéliens déclarèrent immédiatement un Etat sans définir des frontières. Sans cesse depuis, ils ont volé les terres et les ressources palestiniennes. **Cela restera une poudrière tant que la communauté internationale ne reviendra pas au bon sens** (ndlr : souligné par nous).

Il y a eu de nombreux appels pour que nous nous excusions de la trahison de Balfour. Theresa May répond en annonçant que son gouvernement marquera « avec fierté » le centenaire de la Déclaration Balfour cette année. Pour faire bonne mesure, elle a invité le premier ministre israélien Netanyahu, qui figure sur plusieurs listes de gens recherchés pour crimes contre l'humanité, à assister aux cérémonies. Quelle évaluation du risque d'attentat a-t-on réalisée pour cette dernière ineptie ?

Chaque fois qu'on parle du chaos au Moyen-Orient, l'éléphant dans la pièce - Israël - n'est jamais mentionné. Pourtant les groupes de pression inconditionnellement favorables aux politiques des gouvernements israéliens successifs ont une influence énorme (certains disent la maîtrise) sur la politique étrangère US et une emprise considérable à Westminster à travers des organisations telles que les Amis Conservateurs d'Israël, dont le but est de promouvoir les intérêts de ce régime dans le Parlement britannique. Plus de 80% des députés

Conservateurs en sont membre, dit-on, bien qu'un récent rapport de l'ONU (aujourd'hui supprimé) a qualifié Israël d'état d'apartheid.

(...) Nous avons imposé des sanctions à l'Iraq pour 12 ans avant de mener la guerre illégale de 2003, des sanctions si pernicieuses qu'elles ont tué plus de 500 000 enfants iraqiens. « Nous pensons que ça valait le prix » dit, alors, la détestable secrétaire d'Etat Madeleine Albright.

N'oublions pas qu'Afghanistan, Iraq, Syrie, Libye, Liban et Iran sont les ennemis d'Israël, pas les nôtres. Ces guerres, ou interventions, sont largement au bénéfice d'Israël, bien que l'Establishment débite une tout autre histoire.

Quant à notre hostilité inexplicable envers l'Iran, qui se souvient des crimes que nous avons commis envers ce pays ? De la façon dont la Compagnie Anglo-Iranienne du Pétrole (devenue BP) a roulé l'Iran sur ses revenus pétroliers ? De la façon dont, en 1953, nous et les USA avons renversé leur Premier ministre démocratiquement élu, le Dr Mossadegh, l'avons emprisonné, avons écrasé l'économie fragile de l'Iran, et réinstallé un *Shah* haï pour 25 années de plus ? Ceci mena inévitablement à la Révolutions Islamique de 1979. Quelques années plus tard, un autre gouvernement Conservateur appuya Saddam dans la guerre Iraq-Iran, laissant les Iraniens vaciller. L'Iran se souvient, nous non.

Jeremy Corbyn nous rappelle : C'est la 4ème élection générale de suite qui se tient, alors que le Royaume Uni est en guerre et que nos forces armées sont en action au Moyen-Orient et au-delà. « La guerre au terrorisme » qui justifia ces interventions a échoué. Elles n'ont pas amélioré notre sécurité chez nous – juste le contraire. Et elles ont généré déstabilisation et dévastation à l'étranger.

Nous récoltons ce que nous semons, Madame May. Vous devriez réviser de toute urgence votre politique étrangère, dans l'intérêt de nous tous.

Traduit par **Bernard Cornut** depuis :

<http://dissidentvoice.org/2017/05/manchester-bombing-message-still-not-understood/>

Le Hamas en ordre de bataille

par Jean Pierre Filiu (1)

Le Hamas, qui gère la bande de Gaza sans partage depuis juin 2007, a opéré d'importantes restructurations internes ces dernières semaines. Il laisse ainsi ouverte la possibilité d'une relance de la « réconciliation nationale » avec l'Autorité palestinienne de Ramallah, mais il se donne surtout les moyens politico-militaires de tenir bon lors d'une éventuelle confrontation avec Israël.

Le recentrage sur Gaza

Ismaïl Hanyeh, après avoir longtemps dirigé le « gouvernement » islamiste de Gaza, a été désigné, le 6 mai, à la tête du Bureau politique du Hamas. Il y remplace Khaled Mechaal, titulaire de ce poste depuis 1996, originaire de Cisjordanie, mais installé à l'étranger, en Jordanie, puis en Syrie, et désormais au Qatar. Hanyeh a été élu par l'équivalent au sein du Hamas d'un comité central, appelé Majlis al-Choura (Conseil de la Consultation), composé de représentants de Gaza, de la Cisjordanie, de la diaspora, mais aussi des détenus au sein des prisons israéliennes, actuellement engagés dans une grève de la faim collective.

Hanyeh a été préféré à deux adjoints de Mechaal vivant comme ce dernier hors des territoires palestiniens. Il s'agit donc d'une consécration de l'enracinement territorial d'un mouvement fondé à Gaza en 1987, à la différence de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), établie au Caire en 1964, et des différents mouvements fedayin, tous nés dans l'exil, à commencer par le Fatah au Koweït en 1959. Cette consécration vaut aussi rupture avec la matrice des Frères musulmans, dont Mechaal

a longtemps dirigé la branche palestinienne. Mais l'effondrement des Frères musulmans égyptiens sous les coups de la répression de l'ancien maréchal Sissi, depuis son putsch contre le président Morsi en juillet 2013, a convaincu le Hamas de se dissocier d'un tel naufrage, ne serait-ce que pour préserver ses intérêts propres.

islamique ». Cette charte était imprégnée d'une rhétorique antisémite et conspirationniste, dont il n'était que temps pour le Hamas de se distancier enfin. **C'est désormais acté dans ce « document politique » qui inscrit la lutte du Hamas dans une dynamique politique, et non plus religieuse.** (ndlr : souligné par nous). Toute reconnaissance explicite d'Israël reste



Le tandem dirigeant du Hamas Ismaïl Hanyeh (à gauche) et Yahya Sinouar (à droite)

Hanyeh un chef aux mains liées

Le paradoxe de ce recentrage sur Gaza du Hamas est que son nouveau leader, loin de jouir de pouvoirs accrus, agit désormais **sous l'étroit contrôle de Yahya Sinouar** (ndlr : souligné par nous), qui l'a remplacé à la tête du Hamas à Gaza en février dernier. Car c'est bel et bien Sinouar qui a autorité sur les services de sécurité du Hamas, services dont il l'est l'un des fondateurs, et sur la branche militaire du mouvement, les brigades Ezzedine al-Qassam. Dans le tandem Hanyeh-Sinouar, c'est celui-ci qui a barre sur celui-là, cantonné à des fonctions de représentation politico-diplomatique. Hanyeh a juste obtenu, pour l'instant en lot de consolation, que la charte du Hamas de 1988 soit de fait abrogée par un « document politique ».

Le texte fondateur de 1988 avait été imposé sans concertation par le même cheikh Yassine qui, quelques mois plus tôt, avait déjà imposé à la branche palestinienne des Frères musulmans de se transformer en Hamas, acronyme arabe de « Mouvement de la résistance

exclue, même si le Hamas se range à un « consensus national » incarné par l'OLP et à la perspective d'un « Etat palestinien pleinement souverain et indépendant, avec Jérusalem pour capitale et sur les lignes du 4 juin 1967 ». La marge de manœuvre de Hanyeh a beau être étroite, elle est inédite pour le mouvement islamiste.

Le jeu dangereux d'Israël

Israël a, on l'espère involontairement, tout fait pour favoriser la consolidation des « durs » du Hamas, d'abord en qualifiant la bande de Gaza dans sa totalité de « territoire hostile » en 2007, puis en menant trois guerres dévastatrices pour Gaza, en 2008-2009, 2012 et 2014. Le blocus imposé à Gaza, en coordination avec l'Égypte, a laissé la population totalement désarmée face à la montée en puissance des milices islamistes et de leur répression méthodique. L'incapacité de Hanyeh à obtenir une levée même partielle de ce blocus a fait le lit de Sinouar, permettant aux brigades Qassam d'imposer leurs priorités aux « politiques » du Hamas. Le parallèle avec l'évolution du Hezbollah, elle aussi encouragée

par l'acharnement d'Israël sur le Liban en 1993, 1996 et 2006, est à cet égard frappant.

Benjamin Netanyahu, le Premier ministre israélien, n'a pas eu de mots assez durs pour stigmatiser les analyses occidentales décelant une « *modération* » dans le nouveau programme du Hamas. Il a accusé le « *New York Times* », le « *Guardian* » ou CNN de se livrer à cet égard à une « *complète distorsion de la vérité* ». Pourtant, si « *la mue incertaine du Hamas* », selon l'expression très pertinente du « *Monde* », doit bien être mise en perspective, il est impossible de nier cette avancée programmatique. Mais Israël, plutôt que de permettre à Hanyeh de capitaliser en ce sens face à Sinouar, demande à l'Égypte d'interdire à Hanyeh de sortir de Gaza, le laissant ainsi aux mains des brigades Qassam. Là encore, le parallèle est frappant avec la campagne menée en 2014 par Netanyahu contre le « *gouvernement d'union nationale* » palestinien, d'abord sur le plan diplomatique, puis par les armes en Cisjordanie, avant un conflit long de cinquante jours autour de Gaza.

Il est évident que Sinouar et les militaires du Hamas se sont préparés à une telle confrontation. Tous leurs gestes de ces dernières semaines doivent ainsi être interprétés à la lumière de cette mise en ordre de bataille. On ne reviendra pas sur la catastrophe que constituerait un nouveau conflit à Gaza, avec risque d'escalade dans le Sinaï et d'implication de la branche locale de Daech. **Seul un desserrement de l'étau israélo-égyptien sur Gaza permettrait de desserrer l'étau des milices islamistes sur la population et d'ouvrir un espace de contestation de la direction du Hamas, de son arbitraire et de sa corruption. Faute de quoi, les « durs » auront une nouvelle fois triomphé contre leur propre peuple.** (ndlr : souligné par nous)

Lundi 15 Mai 2017

(1) **Jean Pierre Filiu** : diplômé de l'Institut national des langues et civilisations orientales en arabe et chinois, il devient délégué de la Fédération internationale des droits de l'homme au Liban en pleine guerre civile. Conseiller des Affaires étrangères de 1988 à 2006, il a été en poste en Jordanie, en Syrie et en Tunisie, ainsi qu'aux États-Unis. Il est depuis 2006 professeur associé à Sciences Po Paris2, où il enseigne en français, en anglais, en espagnol ou en arabe. Il est également chercheur au CERI 2.

Voir : http://www.alterinfo.net/Le-Hamas-en-ordre-de-bataille_a130663.html

En Israël, Netanyahu met au pas les médias publics

par Joël David

Une remise au pas en deux étapes

Le Premier ministre israélien, **Benyamin Netanyahu démantèle le service public de la télévision et de la radio, dont l'historique Kol Israël, qu'il juge trop critique à son encontre.**

Les Israéliens découvrent, le 15 mai, les premières émissions de « *Kan* », une entité publique en remplacement de l'Autorité de radiodiffusion et de télévision (IBA, l'*Israel Broadcasting Authority*) qui les accompagnait depuis des décennies sur les ondes radio de l'emblématique *Kol Israël* (La voix d'Israël) et de la première chaîne de télévision, notamment avec son incontournable journal du soir « *Mabat* ».

Le sort de l'IBA a été brutalement tranché par un vote du Parlement le 11 mai, à l'issue d'une saga politique remontant à 2014. Le Premier ministre, Benyamin Netanyahu, avait alors soutenu le projet de démantèlement d'IBA, souvent présenté par son parti Likoud (droite) comme « *un nid de gauchistes* ». Il fit ensuite marche arrière après avoir compris qu'il n'aurait pas la haute main sur la nouvelle organisation *Kan*. La personnalité appelée à y officier est Géoula Even, journaliste mariée à Guidon Saar, son principal rival pour la direction du Likoud.

Menace d'élections anticipées

À l'appui de sa volte-face visant à maintenir l'IBA, le Premier ministre a fait planer la menace d'élections anticipées afin de lever les réserves du ministre des finances Moshé Kahlon, chef du parti *Koulanou* (centre droit), qui a dégagé d'importants fonds pour restructurer le paysage audiovisuel public. Résultat : une mini-crise politique suivie d'un compromis entre les deux dirigeants. En fin de compte, *Kan* chapeautera tous les programmes de la télé et ceux des six stations de radio non liés à l'actualité. Les infos seront traitées par un service politiquement indépen-

dant, qui recrutera 240 des 1200 journalistes, techniciens ou employés d'IBA, les autres se retrouvant au chômage ou à la retraite anticipée.

Voilà qui promet d'importants surcoûts et bien des complications dans les studios. D'autant que le ministre de la Défense, Avigdor Lieberman, chef du parti russophone *Israël Beitenou*, et le ministre de l'Intérieur, Arié Deiri, chef du Shass religieux orthodoxe séfaraïte, ont aussi exigé leur part du gâteau sous forme de budgets et temps d'antenne.

Tenté d'interdire les enquêtes journalistiques

Chatouilleux sur les critiques et sans états d'âme pour la liberté d'expression, Benyamin Netanyahu a en vain tenté d'interdire les enquêtes journalistiques. Il y a deux ans, il avait convoqué des élections anticipées pour torpiller un projet de loi visant à interdire la distribution gratuite du quotidien *Israël Hayom* voué à sa cause et financé par le milliardaire juif américain Sheldon Adelson. Il a aussi tenté de négocier « *une couverture plus équitable* » avec le patron du grand quotidien *Yediot Aharonot*.

Lancé en 1935 par les autorités britanniques mandataires, le *Palestine Broadcasting Service* prend le nom de *Kol Israël* lors de la création de l'État juif en 1948, et l'Office de radiodiffusion est créé en 1965, tandis que la première chaîne de télévision voit tardivement le jour en 1968. Mais, le monopole du service public de l'audiovisuel est brisé en 1994 avec l'apparition d'une chaîne commerciale privée. Dans la foulée, 40 câblo-opérateurs arrivent sur le marché. Critiqué pour sa gabegie des fonds publics et jugé moins créatif que ses concurrents privés, l'IBA chute dans les mesures d'audience. Pour beaucoup, une page est tournée avec nostalgie.

« Directs » dramatiques

« *Kol Israël, c'est un mode de pensée, une culture, un langage qui ont façonné ma vie* », dit un inconditionnel. « *Un regard critique, souvent teinté d'humour grinçant* », estime

un autre. « *C'est la bande-son de notre histoire nationale* », affirme un homme âgé qui évoque des « directs » dramatiques : la conquête du Mur occidental (des lamentations) en 1967, l'arrivée du président égyptien Anouar Al Sadate à Tel-Aviv (1977), ou encore l'assassinat de Yitzhak Rabin (1995). « *Sans médias publics, il n'y a pas de démocratie.*

Sans médias publics, l'État d'Israël n'est pas l'État d'Israël », a déclaré le président israélien Reuven Rivlin.

Les médias israéliens

1965, la radio devient service public. Elle est soumise à l'Autorité de la radiodiffusion.

1968, naissance de la télévision israé-

lienne, également service public. ontrôlent une partie importante de la presse magazine et de la presse locale.

L'audiovisuel est marqué depuis les années 1990 par l'apparition de plusieurs chaînes de télévision et stations de radio commerciales.

La Croix.com - le 14 mai 2017

Le feu vert des ministres israéliens au projet de loi de l'État-nation : l'Arabe ne sera plus une langue officielle de l'État

par Jonathan Lis

Un comité ministériel a donné le 7 mai son soutien à une nouvelle version du projet de loi de l'État-nation. Celui-ci supprime le statut de langue officielle de l'Arabe, maintient que l'État d'Israël est « la patrie du peuple juif » et que « le droit à l'autodétermination dans l'État d'Israël est réservé au peuple juif ». Le projet doit être présenté à la Knesset en deuxième lecture avant d'avoir force de loi.

Il est censé devenir une loi fondamentale et être ancré au cœur de la législation qui régit la structure de gouvernement et des droits civils. A la différence d'une version précédente, le nouveau projet ne fait pas dépendre la démocratie du caractère juif de l'État. Le projet mentionne aussi que « la langue nationale est l'hébreu » et décline l'arabe à un « statut spécial dans l'État », ajoutant que « ses locuteurs ont droit à des services publics dans une langue accessible ». Le projet de loi établit que « tout résident en Israël, sans distinction de religion ni d'origine nationale, a le droit d'œuvrer à la préservation de sa culture, de son patrimoine et de son identité » et que « l'État se doit de permettre à une communauté de membres de même religion ou origine nationale, d'avoir des règlements communautaires distincts ».

Le projet propose aussi d'inclure dans la loi fondamentale la Loi des Comités d'Admission qui stipule que « l'État peut autoriser des communautés comprenant des membres d'une religion ou d'une nationalité à maintenir un règlement communautaire séparé ». Il déclare aussi que « tout résident d'Israël, quelles que soient sa religion ou sa nationalité, a le droit d'agir pour la préservation de sa culture, de sa langue et de son identité ».

Le chef du comité ministériel, qui est le ministre du tourisme, Yaviv Levin, a dit que « *Aujourd'hui j'ai décidé d'arrêter de faire traîner les choses et d'inscrire la loi de l'État-nation auprès du comité ministériel législatif. Nous avons trop longtemps essayé de discuter pour arriver à une décision au sujet de la loi – une loi fondamentale dont la façon dont elle a été incluse dans la législation n'est pas claire jusqu'alors – et dont le but est tout simplement de protéger le statut d'Israël en tant qu'État du peuple juif* » a-t-il dit.

Le projet a reçu le soutien unanime du comité.

Critique de l'Institut de la Démocratie d'Israël

Il a envoyé aux ministres un commentaire critique des termes du projet de loi appelant les membres à ne pas l'approuver. (ndlr : souligné par nous) Les auteurs de la critique, le Professeur Mordechai Kremnitzer et le Dr. Amir Fuchs, ont écrit que la suggestion de décréter ainsi une loi fondamentale en lieu et place d'une procédure législative complète pourrait troubler le délicat équilibre pour Israël entre État juif et État démocratique.

Kremnitzer et Fuchs ont noté que le projet de loi consacre l'identité juive sans inclure d'autres droits fondamentaux tels que la liberté d'expression. De plus, les lois ancrées dans des lois fondamentales, telle la loi fondamentale sur la dignité humaine et la liberté ne sont pas à l'abri de changements et donc la signification juridique pourrait être de donner, dans la législation, la préférence à l'identité juive du pays.

Selon eux, le projet de loi nuit de façon importante aux minorités du pays. Par exemple, ce projet propose de déclasser le statut de l'arabe de

langue officielle en Israël à une langue « à statut spécial ».

Avi Ditcher, le membre de la Knesset qui a promu le projet de loi de l'État-nation, a qualifié l'approbation de la proposition de loi par le comité ministériel « d'étape majeure dans le fondement de notre identité », non seulement à l'étranger mais plus particulièrement parmi les Israéliens eux-mêmes. Se référant à la *Hatikva*, l'hymne national, il a dit qu'il reflétait le fait « d'être un peuple libre sur notre terre ». La ministre de la justice, Ayelet Shaked, a félicité Ditcher, appelant cette législation une étape importante et nécessaire faisant d'Israël un État juif et démocratique.

En revanche, une dirigeante du *Meretz*, Zehava Galon, a fortement critiqué le projet de loi en l'appelant « une déclaration de guerre contre les citoyens arabes d'Israël et contre Israël comme société démocratique et correctement gouvernée ». Elle a ajouté : « *Même dans sa version adoucie, le projet de loi cherche à définir le pays comme État juif, non pas en accord avec son caractère démocratique mais plutôt à ses dépens* ».

En réaction au soutien apporté au projet de loi par le comité ministériel, Esawi Freige, membre arabe de la Knesset, du *Meretz*, a dit que la décision du comité « prouve une fois de plus que pour le gouvernement actuel, la démocratie est un gros mot ». Se référant à Marine Le Pen, la dirigeante du Front National, le parti d'extrême droite en France, Freige a dit que « le projet de loi était du style populiste et nationaliste de Le Pen sans rien derrière ».

Israel's new 'nation-state' law : A cornerstone of apartheid!

Haaretz editorial - 8 mai 2017 - Traduction SF pour l'AURDIP

Voir : <http://www.aurdip.fr/le-feu-vert-des-ministres.html?lang=fr>

LES LOIS ISRAËLIENNES DISCRIMINANT LES PALESTINIENS EN ISRAËL ET A JERUSALEM-EST OCCUPEE

Jusqu'à ces dernières années le « *conflit israélo-palestinien* » - il faut, en réalité évoquer « *l'occupation coloniale de la Palestine* » - était essentiellement vu à travers le prisme de son occupation (Cisjordanie, dont Jérusalem-Est et bande de Gaza). Mais depuis 2009, les dirigeants israéliens durcissent leur législation pour se définir comme « *Etat juif* », donc un Etat pour les Juifs, dans lequel la population palestinienne (musulmane ou chrétienne) n'est qu'une minorité tolérée. C'est la suite logique de toute une évolution depuis 1948, car l'idéologie sioniste, fondement d'Israël, vise à déposséder les Palestiniens, et si possible à remplacer les Arabes par des Juifs.

Depuis, l'attention se porte sur cette minorité qui fait exploser la façade démocratique d'Israël. Dès sa création, en 1948/49 plus de 700 000 Palestiniens ont été expulsés par la Haganah, l'Irgoun et le groupe Stern, milices qui occupèrent une partie du territoire alloué à l'Etat arabe par le Plan de partage de l'ONU de 1947, notamment en Galilée centrale, autour de Nazareth et au Néguev. La majorité de ces « *réfugiés* » prit le chemin du Liban ; de la Transjordanie devenue Jordanie, en 1949, après la prise de contrôle de la Cisjordanie ; de la Syrie et de la bande de Gaza - où leurs descendants constituent plus de 75% de la population. Tous ont emporté la clef de leur maison et s'attendaient à y retourner dans les semaines à venir, comme le leur promettait la résolution 194 adoptée le 11 décembre 1948 par l'Assemblée générale de l'ONU. **Mais, depuis 70 ans, ils sont toujours « *réfugiés* » et sont devenus plus de 5 millions et demi !**

Les nouveaux historiens israéliens, dont Benny Morris et Ilan Pappé, reconnaissent, à la fin des années 80, que dès fin novembre 1947 les Palestiniens ont été chassés par les milices juives et la Haganah (noyau de la future armée israélienne) et ont été victimes d'un plan délibéré d'expulsion (le plan DALETH), qui videra de leur population les villes de Jaffa, Lydda (aujourd'hui Lod), Ramle et Jérusalem Ouest.

En vue de son admission aux Nations Unies - le 11 mai 1949 - l'Etat israélien s'est vu dans l'obligation de reconnaître les résolutions 181 et 194 de l'ONU. Pour montrer sa « *bonne volonté* », il autorisa quelques dizaines de milliers de Palestiniens à revenir en Israël. Ils ne retourneront pas, pour autant, dans leurs villages détruits. Ils rejoignent en Galilée les habitants qui n'ont pas fui ; tout comme n'ont pas fui les Palestiniens vivant dans le Néguev (dont de fortes communautés bédouines). Les Palestiniens israéliens sont aujourd'hui près de 1.800.000 (selon le Bureau central des statistiques israélien en 2015), soit 20,8 % de la population israélienne.

Comment cette importante minorité a-t-elle été traitée et est-elle traitée par les autorités israéliennes ?

Indépendamment des lois et décrets discriminatoires ci-après cités, pris à leur égard depuis la création de l'Etat d'Israël, les Palestiniens arabes qui y vivent - soumis à la loi israélienne et bénéficiant théoriquement des droits sociaux et civiques des juifs - sont victimes de deux systèmes : celui qui lie la couverture sociale complémentaire à l'accomplissement du service militaire, et celui de nombreux villages (en Galilée et dans le Néguev) qui ne sont pas reconnus et qui, n'ayant pas d'existence légale, n'ont pas accès à l'eau et à l'électricité, tandis que leurs habitants paient les impôts

comme tout le monde... Sans oublier que la population arabe est discriminée en matière de services publics, les budgets alloués aux municipalités arabes étant souvent bien inférieurs à ceux alloués aux municipalités juives.

Les Palestiniens d'Israël sont au regard de la loi des citoyens, mais pas des nationaux, car la seule nationalité reconnue est la nationalité juive. Israël est un des rares Etats à dissocier « *citoyenneté* » et « *nationalité* ».

Les lois et décrets discriminatoires seront l'objet d'un examen chronologique à l'intérieur de 3 périodes : celle du régime militaire de 1949 à 1966 ; celle de 1967 à 2000 ; enfin la période actuelle.

1/ Le régime militaire

La Déclaration d'indépendance, proclamée à Tel Aviv, le 14 mai 1948, par David Ben Gourion, énonce qu'Israël respectera ses habitants arabes. En fait, une Commission fut immédiatement chargée, d'hébraïser tous les noms de lieux arabes, et une des premières mesures du gouvernement israélien consista à placer sous le contrôle de l'armée les régions de Galilée, du Triangle et du Néguev encore largement palestiniennes. Ainsi, de 1949 à 1966, les Palestiniens d'Israël, baptisés « *Arabes israéliens* », ont été soumis, par décret, à un gouvernement militaire qui appliqua - **comme aujourd'hui encore en Palestine occupée** - les ordonnances du mandat britannique, puis des lois spécifiques, afin de s'accaparer des terres de plus de 530 villages détruits ; puis de celles des villes et villages palestiniens où la population était restée ; il acquit ensuite les terres privées palestiniennes par l'intermédiaire du Fonds national juif (*Keren Kayemet Leisrael*)

Dans un premier temps, ces occupations de terres ont été réalisées en application d'une loi votée en 1950 par la Knesset : **la loi sur « la propriété des absents »**.

Cette loi est le fondement de toute la politique d'expropriation pratiquée autant en Israël, que plus tard à Jérusalem-Est. Selon ses dispositions, les Palestiniens, expulsés ou ayant fui entre le 29 novembre 1947 - date du Plan de partage de l'ONU - et le 1er septembre 1948, sont devenus des ressortissants de pays ennemis (Jordanie, Egypte, Syrie, Liban) et ne pourront donc jamais récupérer leurs biens immobiliers et mobiliers, notamment les capitaux, droits acquis, fonds de commerce. Tous ces biens sont confiés à un **Custodian** (conservateur des biens des absents), qui les laisse 3 ans en jachère avant d'en faire don au KKL – le Fond national juif, propriétaire des terres –, qui en loue ensuite une partie à des Israéliens juifs (à l'époque les fameux kibboutz, dont s'enthousiasma une certaine jeunesse de gauche bien pensante en Occident...). Tout comme il le fera après 1967, au profit des colons en Palestine occupée.

Sous ce régime militaire, des lois dites de « **réquisition d'urgence des terres** » viennent compléter ce dispositif à partir de 1953 : terrains déclarés zone militaire fermée, terres en jachère, non cultivées, etc... Une loi votée en 1954 légalisera ces confiscations des terres palestiniennes.

Par ailleurs, pour les Palestiniens encore sur le territoire israélien a été promulguée, en 1952, **la loi des « présents absents »**. Elle les prive à tout jamais de la propriété de leurs terres et maisons, mais leur laisse occuper celles qu'ils habitent : ils deviennent les « **réfugiés de l'intérieur** ». Cette loi sera appliquée durement à la population de Jérusalem-Est à partir de 1967, puis aggravée à partir de 2004, date de la construction du Mur de la Honte, dit de « **Séparation** » par les Israéliens...

Ces différentes lois ont réduit, en quelques années, la terre palestinienne de 85% à moins de 4% du territoire sur lequel s'est créé Israël (78 % de la surface du mandat britannique :55 % reçus des Nations Unies + 23 % occupés par la force en 1948/49)

A noter que, si les Palestiniens perdent leur droit de vivre normalement dans leur propre pays, **la Loi du retour**, votée en 1951, permet à tous les Juifs du monde d'immigrer en Israël ; d'en acquérir la nationalité et de jouir de tous les droits. D'où, la venue (souvent contrainte, mais, pas toujours, par exemple du Maroc ou d'Irak) des Juifs de pays arabes (plus de 600 000), où ils vivaient depuis des siècles.

Cette loi marqua la suprématie *askhenaze* sur la société juive israélienne, suprématie renforcée depuis l'immigration russe et ukrainienne (un million de personnes) à la fin de l'URSS, au début des années 1990. La loi du retour est le fondement de l'existence d'Israël, Etat qui se dit vouloir accueillir tous les « *juifs* » du monde au détriment des citoyens autochtones du pays !

La prise de la terre palestinienne fut définitivement « *légitimée* » par **la loi fondamentale « Terres d'Israël »**, promulguée en 1960 et aggravée en 2009 : « *Au nom de cette loi, la terre d'Israël appartient au peuple juif tout entier et pas seulement aux juifs israéliens* » (déclaration de Zerah Warafting, ministre des Affaires religieuses dans le gouvernement travailliste de Levi Eschkol avant 67)

A la « *loi du Retour* » se rattache **la Loi sur « la citoyenneté et l'entrée en Israël »** qui accorde la citoyenneté à tout Juif qui entre en Israël : les Palestiniens israéliens n'ont de droits que s'ils y résidaient lors de la promulgation de la loi. Ceux qui se sont momentanément absentés sont des « *résidents temporaires* ». Cette loi sera aggravée à partir de 2003, comme on le verra plus loin.

La colonisation du Neguev fut encore plus violente que celle de la Galilée : 85% de la population bédouine fut expulsée en 1949 et le reste fut parqué dans une réserve non loin de Beersheba. Avec une loi spécialement votée à cet effet en 1952, **la Loi sur les acquisitions immobilières**, le gouvernement israélien se servit du système ottoman pour s'approprier les terres inhabitées et non cultivées au moment de sa promulgation (les Bédouins étaient déjà éva-

cués). Dans les années 1960 à 1970, les Bédouins restés sur place commencèrent à construire des villages, mais ces villages ne furent pas reconus et donc privés de moyens.

2/ Entre 1967 et 2000 : le combat des Palestiniens d'Israël pour la citoyenneté ; l'annexion et la judaïsation de Jérusalem-Est

L'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza à partir de juin 1967 abat la frontière d'armistice (de 1949) qui séparait leurs habitants des Palestiniens d'Israël. Ceux-ci redécouvrent leur identité palestinienne, alors qu'ils ont entamé sur place un combat pour devenir des citoyens israéliens à part entière.

A partir de 1966, en effet, sous les gouvernements travaillistes, puis sous Begin en 1977, et jusqu'au début des années 2000, les Palestiniens d'Israël s'engagent dans le combat pour faire reconnaître leurs droits de citoyens (ils sont en théorie citoyens mais non nationaux), mais ils se heurtent au plafond de verre qu'est le principe de la judéité de l'Etat et de la société, « *démocratique pour les Juifs* » mais pas pour les Arabes.

Le député palestinien d'Israël, Azmi Bishara, l'exprime très clairement dans une déclaration en 1980 : « *Nos parents, qui habitaient en Israël dans les années 1950-60, nous faisaient célébrer le jour de l'indépendance d'Israël et votaient pour les partis sionistes ; pour autant, ils n'ont pas obtenu l'égalité des droits et, en plus, ils ont eu à souffrir l'humiliation d'être considérés comme des traîtres par le monde arabe... Aujourd'hui notre génération continue d'affirmer que notre État est l'État d'Israël, et que nous voulons donc les mêmes droits que les autres citoyens, mais aussi que notre peuple est le peuple palestinien.* » (ndlr : souligné par nous).

La lutte contre la confiscation de leurs terres pour l'installation de colonies juives est restée très forte chez les Palestiniens d'Israël. Ils ont été soumis à de très fortes représen-

sions, notamment lors de la manifestation du 30 mars 1976 (plusieurs morts et blessés), devenue depuis, chaque année, la « *Journée de la terre* » pour tous le peuple palestinien.

Cette volonté des Palestiniens d'Israël d'être traités comme leurs concitoyens juifs s'est notamment heurtée à deux lois :

La Loi « relative à la Knesset », qui date de 1958, a fait l'objet en 1985 d'un amendement visant à interdire l'accès à la députation de ceux qui « *contestent l'état juif et démocratique, l'existence de l'Etat, ceux qui soutiennent ou encouragent la lutte armée et le terrorisme contre Israël* », en fait les Arabes. C'est en fonction de cette loi que Hanine Zouabi sera menacée de perdre son mandat parlementaire, après sa participation à la flottille se dirigeant vers GAZA en 2009. Un autre amendement interdit à tout député arabe de se rendre en Syrie, Irak, Iran et même Jordanie !

La Loi « relative à l'insertion des soldats démobilisés », votée en 1994, fait bénéficier les militaires démobilisés d'un accès prioritaire à l'enseignement supérieur, ce qui exclut les Palestiniens.

Les Palestiniens de Jérusalem-Est

Ils vont connaître durant cette période, la colonisation et la judéisation de leur ville, ainsi que la discrimination de la part des autorités israéliennes.

Le 28 juin 1967, soit 3 semaines après l'invasion de la Ville Sainte, le gouvernement israélien travailliste de Levi Eschkol promulgue un décret pris en application de **la Loi « sur les Municipalités »** de 1953, étendant la juridiction de la Municipalité de Jérusalem à la ville arabe occupée : le territoire de la Municipalité jordanienne, dissoute le même jour, comprenant la vieille ville et les quartiers nord et est, et 27 villages palestiniens – le décret s'applique aux terres de ces villages, en excluant la plupart des villages eux-mêmes. Le but de ce décret était d'annexer le maximum de terres avec le minimum de population. Les autorités israéliennes vont

aussitôt y installer des colons qui sont aujourd'hui 230 000 ; les Palestiniens vivant dans cette Jérusalem-Est ainsi étendue sont 300.000.

La Municipalité jordanienne comptait, en mai 1967, 130.000 habitants. Mais, en août, le recensement israélien ne dénombrait que 75.000 habitants palestiniens, ce qui veut dire qu'en deux mois plus de 50.000 personnes avaient quitté contraintes et forcées ou étaient déclarées absentes au sens de la Loi « *présents absents* », car n'étant pas présents en juin 67, ils avaient perdu le droit de résidence.

A partir de ce moment les Palestiniens de Jérusalem obtiennent le statut de « résidents permanents », c'est à dire de citoyens jordaniens résidant en Israël, en quelque sorte des immigrés dans leur propre pays ! Ils sont titulaires d'une carte d'identité bleue qui leur est délivrée pour 3 ans.

Des centaines d'hectares de terres d'Etat, ou municipales jordaniennes, furent réquisitionnés pour construire les colonies de Ramat Eschkol, French Hill, Pisgat Zeev Gilo, Har Homa, bâties au sommet de collines, ceinturant la ville arabe et la coupant du reste de la Cisjordanie - séparation qui se concrétisa en 2004 au moyen de la construction du Mur, qui entoure Jérusalem, la sépare de Bethléem, de Ramallah, d'Abu Dis et de tout son environnement cisjordanien. Il fait plus de 9ms de haut et serpente au milieu des écoles, maisons de retraite, jardins.

La colonisation de Jérusalem-Est ne s'arrêta plus, même sous le gouvernement Rabin, après la signature des accords d'Oslo de 1993

Une Loi fondamentale déclara l'ensemble de Jérusalem « *capitale éternelle et indivisible d'Israël et du peuple juif* », en 1980. Elle fut immédiatement condamnée par la communauté internationale (résolutions 476 et 478 du Conseil de Sécurité de l'ONU, votées à l'unanimité y compris par les Etats Unis). Israël n'en n'a jamais tenu compte et continue de

judaiser la ville. **Les Palestiniens qui sont 35% de la population ne bénéficient que de 3% des services du budget de la ville...**

En 1997 se déroulèrent d'importantes manifestations contre la construction de la colonie d'Har Homa (Djebel Abou Gneim) sur une colline séparant Jérusalem de Bethléem, et les fouilles entre le Mur des lamentations et l'Esplanade des mosquées rebaptisée Mont du temple (en souvenir du temple juif détruit par Rome en 70 de notre ère) ; ces fouilles ont été interdites par l'UNESCO mais les terrains ont été confisqués aux Palestiniens au nom de la **loi Terres d'Israel** de 1956. Quant aux Palestiniens de Cisjordanie, dorénavant sujets de l'Autorité palestiniennes, ils eurent de moins en moins la possibilité de venir à Jérusalem depuis mars 1993, que ce soit pour le travail, pour rendre visite à leurs proches ou pour se rendre sur leurs lieux saints

3) La période actuelle

Les Palestiniens d'Israël furent très choqués par la provocation de Sharon sur l'Esplanade des mosquées, le 28 septembre 2000. Cet acte fut vécu comme une agression contre le peuple palestinien et comme la volonté de transformer le conflit politique en conflit religieux. La police israélienne réprima violemment les manifestations de protestation, faisant 20 morts.

N'ayant pas pu faire valoir leurs droits de citoyens pendant 30 ans, ils soutinrent la seconde intifada par des manifestations. Durant l'une d'entre elles, 13 Palestiniens furent tués. Comme ils soutinrent en 2006, lors de l'invasion israélienne du Liban, la résistance libanaise guidée par le *Hezbollah*.

Depuis les années 2000, à la suite de l'arrivée au pouvoir de Sharon, puis du Likoud et des partis religieux ou colons qui détiennent depuis 2009 la majorité absolue à la Knesset, de plus en plus de lois, d'une part renforcent et consacrent la judéité d'Israël, et d'autre part tentent de juguler le nationalisme palestinien de l'intérieur qui s'affirme de plus en plus.

La Loi relative à « l'administration de la Terre d'Israël », a été votée en 2009. Tout en codifiant l'échange de terres entre l'Etat et le KKL, cette loi aggrave celle de 1952, en confisquant leurs terres aux réfugiés et déplacés de l'intérieur. Cette loi permettra les expropriations pour créer les colonies juives à l'intérieur et autour de Jérusalem.

Une loi reprend, en l'amendant, l'ordonnance du Mandat britannique de 1943 relative à la terre : cette loi permettra de réquisitionner des terres palestiniennes situées le long du tracé du Mur autour de Jérusalem.

La Loi sur la citoyenneté et l'entrée en Israël de 1953 est aggravée en 2003 par une ordonnance, dite provisoire, renouvelée en 2008 et consacrée par une loi en 2011 : **elle empêche le regroupement familial entre Palestiniens d'Israël et de Palestine occupée, mais aussi, si le conjoint palestinien vient du Liban, de Syrie, de Jordanie (cela malgré le traité jordano-israélien de Wadi Araba en 1994), d'Irak ou d'Iran.** La mesure, qui sera étendue en 2013 aux conjoints palestiniens de nationalité américaine et européenne, concerne plus de 30 000 familles.

Cette loi s'applique à Jérusalem de façon dramatique : des milliers de personnes sont rejetées en dehors de la ville et perdent leurs droits de résidence. En vain les députés palestiniens de la Knesset contestèrent-ils cette loi qui fut entérinée par la Cour suprême en 2012.

Les autorités israéliennes n'en restèrent pas là. En 2014 le cabinet Netanyahu approuva un **projet de loi considérant Israël comme l'Etat nation du peuple juif**, Etat juif et non Etat pour tous ses citoyens, les droits collectifs étant réservés aux seuls Juifs. Les 120 députés à la Knesset sont élus par un scrutin proportionnel plurinominal. **Un amendement à la loi électorale**, en mars 2014, passa désormais le seuil électoral de 2 % à 3,25 %, de facto, pour empêcher l'élection de députés arabes. Cela entraîna par réaction l'union de tous les partis arabes aux élections de

2015, où la Liste arabe unie obtint 13 sièges.

Une nouvelle **loi sur le service militaire** fut votée en 2014 (service militaire jusqu'alors interdit aux Arabes mais permis aux Druzes). Pour tenter de séparer les Chrétiens des Musulmans, cette loi accorda aux premiers une « *nationalité araméenne* » (?), ce que refusèrent 90 % des intéressés et les responsables des Eglises chrétiennes. Une petite minorité, dirigés par un prêtre orthodoxe intégriste, l'acceptèrent. Cette trahison fut glorifiée par nos medias comme une preuve de la « *démocratie* » israélienne !

L'année suivante le Ministère de l'Education supprima les subventions aux écoles privées chrétiennes « *foyer de nationalisme palestinien* »

La Loi organisant la discrimination dans le logement qui a été votée en mars 2011, permet aux communes de rejeter les demandes faites par des « *Arabes* » particulièrement à Jaffa ; Tel Aviv et à Nazareth-Illiit, ville dans laquelle un certain nombre de Palestiniens s'installeraient volontiers, vu l'espace restreint qui leur est laissé à Nazareth.

La Loi sur la Nakba votée également en mars 2011 prive des fonds publics les organisations qui commémorent comme un jour de deuil, la Nakba palestinienne de 1948. (Note : cette loi porte gravement atteinte à la liberté d'expression et au droit pour les Palestiniens d'Israël de parler de leur passé culturel et historique).

La Loi sur l'obligation de déclaration pour les bénéficiaires de fonds en provenance d'organismes étrangers (ONG) de février 2011, que ce soient les ONG arabes, les Associations de défense des Droits de l'homme accusées de trahir le pays. Cette loi avait même, en 2015, était appliquée aux écoles chrétiennes, ce qui avait déclenché une grève illimitée.

Le plan Prawer/Begin devenu loi en 2011. Encore plus que ceux de Galilée, les habitants palestiniens du Néguev sont victimes de la mythologie israélienne de faire

« *refleurir le désert* » : sa population bédouine a été déracinée et transférée en masse depuis 1948, vers la Cisjordanie et la Jordanie. Cela, pour permettre la colonisation de peuplement de ce « *désert inhabité* », comme le martèlent les dirigeants israéliens, qui affirment vouloir créer des villes nouvelles pour les Bédouins restés sur place, dont ils détruisent systématiquement en attendant leurs villages « *non reconnus* » !

Les citoyens arabes d'Israël sont discriminés également dans l'éducation : les systèmes scolaires pour juifs et arabes sont séparés et parallèles. Le bureau israélien des statistiques reconnaît lui même que l'Etat donne 10 fois plus pour un élève juif que pour un élève arabe. Les classes sont surchargées et les bâtiments vétustes. Les chances d'accéder à l'université des jeunes arabes sont faibles. Seulement 5 à 6 %, d'autant que l'accès à l'enseignement supérieur est subordonné au service militaire. Les israéliens mettent en avant le nombre d'universitaires et de scientifiques arabes. Ils ne sont qu'une petite minorité.

Les difficultés rencontrées dans l'éducation entraînent une difficulté d'accès à l'emploi.

Pour conclure - en rappelant que fin 2016 **on compte plus de 40 lois discriminatoires** à l'égard des citoyens arabes d'Israël - donnons la parole à la présidente d'ACRI (Association des droits civils en Israël), Ruth Gavison : « *L'Etat juif est une entreprise dans laquelle les Arabes ne sont pas des partenaires égaux ; leurs intérêts n'ont pas le même statut que ceux des Juifs qui sont pour la plupart des nouveaux venus sur cette terre ou qui n'y vivent même pas.* »

Ce dossier réalisé par Olivier Josselin, membre du CVPR PO, doit beaucoup au livre de Ben White : « *Etre Palestinien en Israël – Ségrégation, Discrimination, et Démocratie* », publié en 2015 aux Editions La Guillotine.



La campagne BDS en France et dans le monde

La campagne "*Boycott, Désinvestissement Sanctions*" trouve son origine dans l'appel lancé, le 9 juillet 2005, aux sociétés civiles internationales et aux gens de conscience du monde entier, par 172 partis, organisations et syndicats, représentant la société civile palestinienne, en vue d'imposer de larges boycotts à Israël, et des retraits d'investissement.

Elle a essentiellement pour but de faire respecter par Israël le droit international, superbement ignoré par l'Etat hébreu depuis sa proclamation par David Ben Gourion, le 14 mai 1948.

Cet appel énonce les trois exigences indissociables du peuple palestinien :

- 1/ *Fin de l'occupation de la Palestine (Cisjordanie, Jérusalem-Est, Bande de Gaza) et de la colonisation de toutes les terres.*
- 2/ *Egalité absolue des droits accordés aux Juifs et aux Palestiniens d'Israël, dont la nationalité.*
- 3/ *Droit des réfugiés au retour et à l'indemnisation, comme stipulé par la résolution 194 de l'ONU, du 11 décembre 1948.*

Lettre de l'AURDIP au président de Sciences Po Rennes

Dans sa lettre, adressée au Président de Sc. Po Rennes, l'AURDIP explicite très clairement les raisons qui peuvent amener à soutenir un BDS culturel. Elle est trop longue pour être publiée intégralement ici, nous n'en donnons que des extraits mais vous invitons à vous reporter à sa lecture complète sur :

<http://www.aurdip.fr/+lettres-de-l-aurdip-47-+.html?lang=fr>

Monsieur Patrick Le Floch

*Directeur de l'Institut d'Études Politiques
- Sciences Po Rennes.*

d'Israël vis-à-vis de la population civile palestinienne.

L'Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) a appris que l'Institut d'Études Politiques - Sciences Po Rennes avait conclu en 2017 un accord de coopération avec l'Université de Tel Aviv. L'AURDIP tient à vous informer que l'Université de Tel Aviv est une Université israélienne publique impliquée en tant qu'institution dans les violations du droit international résultant de la politique de l'État



L'ambassadeur d'Israël Aliza Bin-Noun, boycotté par des étudiants pro-palestiniens à Sciences Po Rennes le 30 mars 2017. Il s'est exprimée dans un amphithéâtre quasiment vide à Science Po Rennes, la plupart des étudiants ayant quitté la salle en signe de protestation, avant de déclencher l'alarme incendie.

Tout d'abord, l'Université de Tel Aviv entretient des liens organiques avec l'armée israélienne, dont les unités sont les auteurs directs des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis contre les Palestiniens. Elle accorde des avantages sous la forme de bourses ou d'unités de valeur attribués automatiquement aux étudiants qui font leur service militaire ou qui sont réservistes. L'armée israélienne y finance un programme destiné aux meilleurs de ses soldats réservistes se destinant aux études d'ingénieurs. Il est en outre établi que, la moitié au moins des étudiants qui suivent le programme proposé par l'Université sur les questions de sécurité, sont des cadres de l'armée israélienne. Ce programme a d'ailleurs été coordonné par le Professeur Isaac Ben-Israel, un ancien

général de l'armée israélienne, qui a à plusieurs reprises loué la contribution universitaire au renforcement continu des capacités de l'armée israélienne.

Des dizaines de programmes scientifiques et de recherche ont été conduits en lien direct avec l'armée (en particulier le MAFAT, un acronyme désignant le centre de recherche de l'armée) et avec l'industrie de défense israélienne. Son ancien président, Zvi Galil, a d'ailleurs reconnu en public la contribution scientifique importante que l'Université de Tel Aviv a apportée aux forces armées israéliennes. (...)

Le 9 juillet 2004, la Cour internationale de Justice de La Haye a rendu, à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, un Avis sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé. (...)

Cet Avis indique aussi (§154 à §160) qu'il est de la responsabilité de chaque État mais également des organisations internationales de faire respecter le droit international par l'État d'Israël. **La Cour précise bien qu'il s'agit d'un devoir qui pèse sur chaque État et non seulement une faculté.** Cette obligation implique d'exercer toutes les formes nécessaires de pression et de sanctions, dans le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies, contre l'État d'Israël pour qu'il se conforme à l'Avis de la Cour. A l'heure où la colonisation israélienne en Cisjordanie et la construction du mur de séparation se poursuivent, nous regrettons qu'un établissement public comme l'Institut d'Études Politiques - Sciences Po Rennes ne respecte pas cette obligation, (...). Il est évident que la collaboration avec les institutions publiques israéliennes, comme celle engagée avec l'Université de Tel Aviv, constitue plutôt un encouragement qu'une pression ou une sanction. (...)

La plupart des universités israéliennes, dont l'Université de Tel Aviv, contribuent de manière active et délibérée à la politique d'occupation et de colonisation conduite par les pouvoirs publics israéliens en Cisjordanie. Cette politique constitue un crime de guerre tant en droit international (art. 49§6 de la IV^{ème} Convention de Genève ; art. 85§4 (a) du Protocole I additionnel ; art. 8, 2.b.viii, du Statut de la Cour pénale internationale) qu'en droit français (art. 461-26 du code pénal). Par conséquent, toute aide ou assistance, même par la simple fourniture de moyens, à cette politique constitue un acte de complicité de crime de guerre, punissable de la réclusion criminelle à perpétuité. L'adhésion récente de la Palestine au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et la prochaine saisie du bureau du procureur de la Cour des crimes israéliens de colonisation démontrent que ces éléments ne sont pas seulement théoriques. (...)

Notre association souhaite également vous rappeler l'adoption le 19 juillet 2013 des « lignes directrices relatives à l'éligibilité des entités israéliennes établies dans les territoires occupés et des activités qu'elles y déploient aux subventions, prix et instruments financiers financés par l'UE à partir de 2014 » (...) Ces éléments devraient naturellement conduire - Sciences Po Rennes à cesser toute collaboration avec l'Université de Tel Aviv (...)

Je vous prie d'agréer...

Joseph Oesterlé, *Professeur émérite, Université Paris-VI, France. Président de l'AURDIP.*

La Chine demande à Israël de ne pas employer ses travailleurs dans les colonies

Le cabinet israélien doit ratifier un accord après la demande de la Chine qu'Israël n'emploie pas de travailleurs chinois dans les implantations de Cisjordanie et de Jérusalem Est. D'après *Haaretz*, (...) Israël et la Chine ont engagé des négociations il y a plusieurs années sur un accord, pour que les citoyens chinois viennent travailler en Israël. En 2015, les discussions ont buté sur la demande chinoise d'exclure l'emploi des citoyens chinois dans les colonies. La raison officielle donnée par les

chinois concerne la sécurité individuelle des travailleurs, mais les officiels du ministère des Affaires Étrangères Israélien ont dit que la raison réelle était politique et concernait la conviction des chinois et du reste de la communauté internationale que les implantations étaient illégales et établies dans des territoires occupés. 24 Avril 2017 - IMEMC News & Agencies International, International Politics, Israeli Settlement, News Report

Traduit de l'anglais par **Francis Blanchet16**

Défiant leurs dirigeants, les syndicalistes norvégiens soutiennent le boycott d'Israël



PAS D'ASSOCIATION AVEC L'OCCUPATION
Suspension de l'accord d'association UE-Israël

Lors de son congrès annuel, par 197 voix contre 117, la Confédération des syndicats norvégiens (LO) vient de voter l'appel palestinien pour le boycott, le désinvestissement et les sanctions (BDS). La version finale adoptée appelle au droit au retour, à la reconnaissance de l'État de Palestine sur les frontières de 67, par le gouvernement norvégien et à l'égalité des droits pour tous.

Quelques jours avant ce vote, la municipalité de Lillehammer a voté une résolution de boycott des produits des colonies israéliennes comme avant elle Trondheim et Tromsø.

En janvier, le ministre des Affaires étrangères Borge Brende avait signé un accord de coopération scientifique avec le Premier Ministre Netanyahu. Le porte-parole du parti au pouvoir a déclaré que le vote de la Confédération la plaçait au coude à coude avec les pires ennemis d'Israël.

« Ceci prouve combien les politiques norvégiens sont déphasés par rapport à l'opinion publique » a déclaré le Président de l'association des ONG norvégiennes pour la Palestine.

18 mai 2017 – *Electronic Intifada*

Traduit de l'anglais par

Dominique Vincent-Séraphin

Voir : <https://electronicintifada.net/blogs/ryan-rodrick-beiler/defying-leaders-norway-trade-unionists-endorse-israel-boycott>

Pourquoi BDS est-il en train de gagner ?

Gidi Grinstein est l'auteur d'un livre au titre *Flexigidity* : le secret de l'adaptabilité juive, publié en 2013. La thèse défendue est que la « flexibilité juive » a permis au Judaïsme et au peuple juif de produire une synthèse qui lui est propre entre flexibilité et rigidité. Secrétaire et coordinateur de la Délégation israélienne à Camp David, il est aussi le fondateur de l'institut *Reut*, dont le *New York Times* affirme que c'est le premier groupe stratégique israélien.

Cet homme influent a affirmé à la conférence des ambassadeurs contre BDS qui s'est tenue à New York en mars dernier que le mouvement BDS est en train de gagner. Par ses propos il contredisait les autres intervenants.

C'est en 2010, que l'institut *Reut*, qu'il dirige, a publié la stratégie visant à souligner par quels biais le gouvernement israélien devrait saboter et attaquer BDS. Depuis lors, a souligné Grinstein, les fonds affectés tant par le gouvernement israélien à la lutte anti-BDS que par ses soutiens a atteint des sommets.

A sa propre question il a répondu

« Voix juives indépendantes-Canada » (IJV) applaudit à la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique sur le référendum BDS à l'UBC

En mars, un juge de la Cour suprême s'est prononcé en faveur du droit des étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) à voter dans un référendum sur le mouvement BDS (...).

Peu avant la date prévue pour le vote, un étudiant de l'UBC, opposé au BDS, a pris l'initiative de déposer une requête auprès de la Cour, à laquelle il demande d'ordonner à la société *Alma Mater* de l'UBC (AMS) de ne pas procéder à ce référendum. (...)

La Cour a rejeté sa demande. Même si elle a reconnu que le BDS est un sujet controversé, elle n'en a pas moins établi que les tribunaux ne devaient pas intervenir dans le débat politique des étudiants, à moins qu'il n'y ait violation de leurs statuts. Et qu'en l'espèce, il n'y avait pas une telle

que le soutien à BDS augmentait surtout parmi les cercles progressistes. C'est pourquoi il s'est fait l'avocat d'un appel aux progressistes, en ces termes : « *Notre diversité doit devenir notre atout. Nous avons besoin des Démocrates et des Conservateurs. Nous devons faire appel aux progressistes pour défendre Israël* » .

La nouvelle stratégie, développée conjointement par *Reut* et la Ligue anti-diffamation, réclame une bataille à fond contre les principaux critiques d'Israël tandis que seraient intégrés les tenants des critiques modérées de gauche. Grinstein s'est fait l'avocat de la diversité des opinions pro-Israël faute de quoi a-t-il affirmé « *les chances de victoire sont nulles* » .

Cet événement organisé par le gouvernement israélien et le mouvement sioniste s'est conclu par des positions très opposées à ce discours et très belliqueuses non seulement envers les Palestiniens mais également envers ceux qui de l'intérieur professent le moindre désaccord.

Texte de **Dominique Vincent-Séraphin** d'après <http://www.flexigidity.com/>

violation. La Cour notait que les étudiants de l'UBC ont déjà pris position sur des sujets politiques, remontant jusqu'à 1967 et à un référendum sur la guerre du Vietnam.

(...) Le porte-parole de l'IJV, le rabbin David Mivasair a déclaré) : « *Nous encourageons tous les étudiants de l'UBC à participer aux discussions sur cette question. Les universités sont censées constituer des espaces qui encouragent la pensée et l'investigation, en dépit des tentatives des apologistes d'Israël* » (...).

IJV est une organisation nationale pour la défense des droits humains, dont le mandat est de promouvoir une résolution juste au conflit en Israël et Palestine, par l'application du droit international et le respect des droits humains de toutes

les parties. (...) IJV soutient le droit des Canadiens à critiquer et remettre en cause les législations et politiques en cours de l'État d'Israël, notamment au moyen de BDS. (...)

2 avril - *Independent Jewish Voices Canada* - Traduction JPP pour l'AURDIP

Décision historique : Le Conseil municipal de Barcelone vote la fin de la complicité avec l'occupation israélienne

Le 19 avril 2017, à la lumière du vote du Conseil municipal de Barcelone a émis le communiqué suivant :

" *Reconnaissant comment des mesures similaires avaient contribué à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud, la société civile palestinienne salue le Conseil municipal de Barcelone pour sa décision (...) en votant : « Condamner l'occupation israélienne et sa politique de colonisation des territoires palestiniens et le pillage, l'exploitation, etc. »*

Le Conseil a voté aussi pour garantir que sa politique de commandes publiques comprenne des clauses qui garantissent le respect des droits de l'Homme afin de « *l'empêcher d'avoir quelque sorte de complicité que ce soit avec cette occupation, et le pillage des ressources* ». (...)

Faisant évidemment référence au droit de défendre les droits des Palestiniens grâce à la tactique BDS, le Conseil a reconnu la légitimité des « *campagnes non violentes promues par la société civile palestinienne et internationale pour défendre le droit international et les droits de l'Homme en Palestine* » .

Avec cette décision marquante, le Conseil rejoint plus de 70 autorités locales de l'État espagnol qui ont adopté diverses mesures pour mettre fin à la complicité locale avec le régime israélien d'occupation, (...)

Rafeef Ziadah, membre du Secrétariat International du BNC, a dit :

« *Nous saluons chaleureusement cette victoire pour les droits de l'Homme et félicitons le Conseil municipal de Barcelone pour avoir franchi cette étape significative pour aider à maintenir les droits des Palestiniens selon le droit international.* (...)

A un moment où l'espace démocratique se rétrécit pour les citoyens et la société civile dans toute l'Europe, il est réconfortant de constater comment des citoyens et des élus reconnaissent que mettre fin à l'implication de leurs institutions dans les violations des droits des Palestiniens par Israël se recoupe avec les agendas nationaux qui promeuvent une justice de genre, sociale, économique et environnementale. »

23 avril BNC

Traduction **J.Ch.** pour l'AURDIP

TROIS SOMMETS POUR UN RÉSULTAT

La vision de Trump de la résolution du « conflit » israélo-palestinien

De Manchester (Grande-Bretagne) à Manama (Bahrein) en passant par Sitt Zeinab (Syrie), l'actualité des dernières semaines a été sanglante. Un avant-goût de ce qui attend la région après la visite du président américain Donald Trump en Arabie saoudite et en Israël ? Beaucoup d'analystes le laissent entendre sans toutefois aller jusqu'à prédire une guerre généralisée. Mais il est probable que les foyers de tension déjà existants pourraient connaître un regain de violence.

Selon un diplomate arabe chevronné, il s'agirait essentiellement d'attiser la discorde entre les sunnites et les chiïtes dans la région, pour faire oublier la cause palestinienne aux Arabes et faire passer un rapprochement entre les pays du Golfe et les Israéliens, considéré comme une condition préalable posée par les Israéliens à toute négociation future avec les Palestiniens.

Le diplomate précité rappelle que lors des trois sommets successifs qui se sont tenus à Riyad entre les dirigeants arabes et musulmans d'un côté et le président américain de l'autre, la situation en Palestine n'a pratiquement pas été évoquée. Les Palestiniens ont été mentionnés juste au moment d'inclure le Hamas dans la liste des organisations terroristes, comme si la cause palestinienne se réduisait à cet unique point.

En même temps, la focalisation sur l'Iran, et sur les organisations qu'il appuie dans le monde arabe (notamment le Hezbollah et le Hamas), vise à mobiliser les populations arabes contre un nouvel ennemi, les chiïtes, pour leur faire oublier les Israéliens et la Palestine occupée. **Non seulement la Palestine, qui jusqu'à présent continuait d'unir les Arabes, n'est plus une priorité, mais elle ne figure même plus sur l'agenda des Arabes présents aux sommets de Riyad.** (ndlr : souligné par nous)

En concentrant l'attention générale sur un nouvel ennemi, les chiïtes, le président américain pourra faire passer

plus facilement, sans tambour ni trompette, « sa vision » de la solution du conflit israélo-arabe, qui passe par un rapprochement assumé entre les dirigeants du Golfe et ceux d'Israël. D'ailleurs, les propos presque émouvants du Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu sur son désir d'aller en Arabie s'inscrivent dans ce cadre. Petit à petit, le climat populaire se prépare à accepter un tel changement, en cherchant de plus en plus à montrer que les Israéliens sont un allié potentiel efficace face au nouvel ennemi...

Le rapprochement avec l'Arabie Séoudite pour contrer l'Iran

Le diplomate arabe précité estime ainsi que c'est à travers ce prisme qu'il faut évaluer l'importance de la visite du président américain à Riyad, en plus, bien sûr, des contrats d'armes signés avec l'Arabie qui vont rapporter aux États-Unis plus de 400 milliards de dollars et près d'un million de nouveaux jobs.

Mais est-ce à dire que la région doit s'attendre à une guerre entre les pays arabes et l'Iran ? Le diplomate arabe ne croit pas beaucoup en une telle éventualité. Selon lui, ce qui s'est passé à Riyad est une tentative de rétablir un équilibre entre les deux camps régionaux après les succès enregistrés par l'Iran et ses alliés.

Au Yémen, la guerre qui achève sa troisième année n'a pas permis aux Saoudiens de marquer une véritable victoire, alors qu'entre eux et les Émiratis, le conflit est désormais ouvert dans la région Sud du pays. En Irak, et en dépit de l'opposition des Saoudiens, les forces populaires proches de l'Iran ont été intégrées à l'armée et mènent l'offensive dans le sud du pays en direction de la frontière avec la Syrie. En Syrie justement, l'armée et ses alliés poursuivent leur avancée, soit en concluant des accords avec les groupes rebelles (autour de Damas et à Homs), soit en menant des offensives en direction de la frontière avec l'Irak. Au Liban, le Hezbollah n'est pas mis en difficulté et son intervention militaire en Syrie ne fait plus l'objet de critiques systématiques, alors qu'il est considéré comme un facteur déterminant sur la scène politique.

Pour toutes ces raisons, l'Arabie saoudite avait besoin de l'appui amé-



Donald Trump lors de la cérémonie d'accueil par le président israélien Rouben Rivlin et le Premier ministre Benjamin Netanyahu à l'aéroport de Tel Aviv.

(AP Photo/Oded Balitz à l'aéroport de Tel Aviv)

ricain afin de **reprendre l'initiative face à l'Iran** et à ses alliés. Mais il ne faut pas s'attendre à ce que cet appui permette à la nouvelle coalition arabo-américaine de lancer une offensive militaire contre l'Iran. D'ailleurs, selon des sources diplomatiques occidentales, il n'est pas question dans l'avenir proche de remettre en cause l'accord sur le nucléaire conclu entre la communauté internationale et l'Iran. De même, les contacts diplomatiques entre l'Iran et l'administration américaine ne sont pas rompus. L'objectif de la création de la coalition de Riyad serait donc essentiellement de permettre aux pays du Golfe et aux Américains d'améliorer leur position sur les scènes chaudes, en Syrie, en Irak et au Yémen. Il s'agirait par exemple de fixer des lignes rouges en

Syrie à l'alliance irano-russe notamment au niveau de la frontière syro-irakienne, tout en permettant aux Israéliens de créer une zone tampon à la frontière entre le Liban, le Golan occupé et la Syrie. De même, il s'agirait d'empêcher les unités irakiennes alliées de l'Iran de jouer un rôle déterminant dans la libération de Mossoul et d'aboutir à un statu quo au Yémen qui sauverait la face des Saoudiens.

Toutefois, le ton triomphal des médias proches des pays du Golfe fait croire que la région est à la veille d'un changement significatif des rapports de forces et les développements à Bahreïn montrent que la nouvelle alliance veut à tout prix enregistrer des victoires...

Scarlett Haddad, OLJ – 24 mai 2017

Voir : <https://www.lorientlejour.com/article/1053447/trois-sommets-pour-un-resultat.html>

TRUMP : la petite frappe- tweet

par Richard Labévière. (Extraits)



Donald Trump a ordonné une « frappe » contre une base aérienne syrienne 2 jours après un « événement » chimique (selon sa terminologie) survenu à Khan Cheikhoun. Dans l'article ci-dessous, Richard Labévière explique que le délai était trop court pour que l'on puisse avoir une certitude sur ses origines. Alors il se demande : quels étaient les objectifs réels américain ?

Cet enchaînement d'événements précipités nous conduit à proposer **6 remarques**.

La 1ère tombe sous le sens : vérité et signification des faits ? Dès l'annonce de « l'attaque chimique », nous avons consulté les meilleurs spécialistes français des armes chimiques, notamment plusieurs officiers supérieurs qui enseignent à l'École de guerre. Constat unanime : trop tôt, trop vite, trop affirmatif pour conclure à une attaque aérienne délibérée à l'arme chimique ou au bombardement d'un site abritant des stocks de composants chimiques. En cette matière, la procédure la plus rationnelle consiste à saisir les experts de l'OIAC

(Organisation de l'interdiction des armes chimiques), afin que celle-ci ouvre une enquête et remette ses conclusions au Conseil de sécurité des Nations unies. Ensuite, il revient au Conseil de décider de recourir ou non à l'article VII de la Charte pour autoriser ou non l'usage de la force. Notre 1er constat est sans appel : **la frappe-tweet du président des Etats-Unis est parfaitement illégale au regard du droit international, comme il est tout aussi hallucinant de voir la Grande Bretagne et la France cautionner et applaudir ce bombardement-ingérence.**

2ème remarque : Trump nous dit qu'il a pris sa décision de bombarder une base syrienne après avoir été bouleversé par les images qu'il a pu voir... La belle affaire ! L'homme le plus puissant de la planète prend ses décisions en fonction d'images qu'il voit ou ne voit pas ! A l'heure de la *post-vérité*, on met le pied dans toutes sortes de machineries, de simulacres, sinon de propagande./

3ème constat : la frappe-tweet de Trump répond à une logique de Shérif, avec trois postures obligées : montrer ses « biscotos » – on est la 1ère puissance, ne l'oubliez-pas ! ; on agit seul de manière unilatérale et sans concertation avec personne ; enfin, on se dit prêt à recommencer ! Renouant avec un langage de force, Trump veut montrer qu'il fait ce qu'Obama n'a pas fait en septembre 2013, après un « événement » chimique survenu dans la Ghouta, également attribué à l'armée syrienne, même si depuis, plusieurs rapports des Nations unies l'ont contesté.

4ème constat : et après ? Les rebelles salafite-jihadistes sont très contents et applaudissent des deux mains appelant de leurs vœux ces bombardements depuis plusieurs années. Ce n'est pas une surprise et l'on pourra relire avec le plus grand profit l'opuscule remarquable d'Arundhati Roy – *Oussama Ben Laden, secret de famille de l'Amérique* – où l'écrivaine indienne nous rappelle comment et pourquoi les Etats-Unis ont joué et continuent de jouer la carte de l'Islam radical afin de promouvoir leurs intérêts économiques dans le monde depuis la signature avec l'Arabie saoudite du *Pacte du Quincy* (13 février 1945).

En effet, Washington a toujours favorisé le développement et l'expansion du wahhabisme et de l'idéologie des Frères musulmans –

De sources militaires autorisées, nous pouvons confirmer que Washington a bien averti Moscou du choix de sa cible syrienne et du créneau horaire de son opération. Les militaires russes auraient alors aussitôt affranchi leurs alliés syriens ayant pu ainsi évacuer l'essentiel de leurs matériels et de leurs personnels... Les experts ajoutent que « la tête des 59 missiles engagés ont, sans doute, été allégées afin de restreindre leurs effets destructeurs ». Autrement dit, cette frappe-tweet relève davantage du simulacre et de la communication. Sur le fond de la guerre civilo-syrienne et du sort des populations civiles, elle ne change rien et ne règle rien. Son objectif est ailleurs...

les deux matrices idéologiques du terrorisme islamiste contemporain -, alliés essentiels du redéploiement des intérêts américains, non seulement aux Proche et Moyen-Orient, mais aussi en Asie, en Afrique, ainsi qu'en Europe. Washington continue à vouloir la destruction des régimes qui ne leur sont pas favorables. (ndlr : souligné par nous)

5^{ème} constat : le résultat de la frappe-tweet est bien de créer les conditions préoccupantes d'une escalade avec la Russie qui ne pourra pas ne pas réagir. Vladimir Poutine, qui a tellement investi dans le nouveau glacie russe au Proche-Orient, a aussitôt fait interrompre la coordination militaire qui prévalait jusqu'à maintenant entre pla-

nificateurs américains et russes concernant les opérations engagées en Syrie ! Moscou a également rappelé que l'aéroport ciblé était celui qui servait à monter les opérations les plus décisives contre l'organisation « *Etat islamique* » et que c'est en décollant de sa piste que les avions syriens avaient pu appuyer la reprise du site historique de Palmyre. A l'évidence, Washington ne veut pas s'entendre avec Moscou sur les priorités et les modes d'action de la lutte anti-terroriste. Quant au premier ministre israélien Benjamin Netanyahu il en a profité pour se réjouir de la frappe-tweet, estimant qu'elle constitue un bon avertissement à l'Iran...

Enfin, **6^{ème} constat :** la petite frappe-tweet de Donald Trump remet

l'Amérique dans les tendances lourdes de son immuable logique : la fabrique d'un ennemi garant de la reproduction de ses intérêts. La frappe-tweet de Trump rompt avec l'une de ses intentions de campagne: tendre la main à la Russie de Poutine ! A l'époque cette orientation avait fait aussitôt chuter la bourse et flipper nombre de cadres du complexe militaro-industriel américain, parce qu'après l'effondrement du bloc soviétique, la fabrication d'un nouvel ennemi double – le terrorisme et la Russie de Poutine – garantit des millions d'emplois et des milliards d'investissements et de profits.

www.prochemoyen-orient.ch du17/04/2017
Voir: <http://www.investigaction.net/trump-la-petite-frappe-tweet/>

Donald Trump essaie de s'en tenir au script – mais il est sur le point de causer de gros dégâts au Moyen-Orient

Par Robert Fisk ⁽¹⁾



À Riyad, Trump ne pouvait pas mentionner l'origine de la plupart des pirates de l'air du 11 septembre, ou quelle culte ou croyance sunnite était l'inspiration de Daech, ni quel pays coupait les têtes avec le même engouement que Daech. (Réponse : l'Arabie Saoudite).

Et quand il est arrivé en Israël, Trump a été confronté à un nouveau protocole de censure : ne mentionnez pas qui occupait les propriétés de qui en Cisjordanie ou quel pays volait scandaleusement et incensamment des terres - légalement détenues par des Arabes - pour les Juifs et les Juifs seulement. (Réponse : Israël).

Donc bingo, dans la plus grande alliance du Moyen-Orient jamais créée dans l'histoire, les Saoudiens, les autres dictateurs arabes sunnites, le Président américain fêlé et le cynique Premier ministre israélien sont tous d'accord sur l'identité du pays diabolique qu'ils peuvent tous maudire d'une seule voix,

qui a inspiré la « *terreur mondiale* », instigateur de l'instabilité du Moyen-Orient, la plus grande menace pour la paix mondiale : l'Iran chiite.

Donc quelques minutes après l'atterrissage à l'aéroport de Tel-Aviv, dont une partie des pistes se trouve de fait sur des terres possédées légalement par des Arabes palestiniens il y a 60 ans –, les rédacteurs de discours de Trump (parce que Trump ne peut certainement pas écrire ça) ont encore une fois débité leur haine de l'Iran, du « *terrorisme* » de l'Iran, des complots de l'Iran, du désir continu de l'Iran de construire une bombe nucléaire.

Et tout cela alors que l'Iran vient de réélire un Président sain d'esprit qui a de fait signé l'accord nucléaire il y a deux ans, ce qui a considérablement réduit la menace stratégique que représente l'Iran pour Israël, les Arabes et l'Amérique.

« *Il ne faut jamais permettre à l'Iran de posséder une arme nucléaire* », a déclaré le Commandant en chef des États-Unis. L'Iran « *doit cesser son financement, sa formation et son équipement mortels [sic] de terroristes et de milices* ». Un martien qui aurait également atterri à Tel-Aviv, en même temps, conclurait sans doute que l'Iran était le créateur de Daech et qu'Israël était déjà en train de bombarder les

cultistes cruels et violents du califat islamique. **Et les martiens - sûrement plus intelligents que le Président des États-Unis - seraient donc vraiment abasourdis de découvrir qu'Israël a bombardé les Iraniens et les Syriens et leurs milices, mais n'a jamais bombardé Daech – pas une seule fois.** (ndlr : souligné par nous)

Pas étonnant que Trump ait essayé de s'en tenir à son script préparé. Sinon, il aurait pu faire quelque chose de sain d'esprit. Comme féliciter le nouveau Président de l'Iran pour sa victoire électorale et pour sa promesse de respecter l'accord nucléaire ; comme exiger la fin de l'occupation israélienne et de la colonisation israélienne des terres arabes ; comme dire aux dictateurs et princes du monde arabe, vieux et croulants, que la seule façon de se débarrasser - et de débarrasser l'Amérique - de la « *terreur* » est de traiter leurs peuples avec dignité et de préserver leurs droits de l'homme. Mais non, c'est trop sensible, trop juste et trop moral, et bien trop compliqué, pour un homme qui, depuis longtemps, a perdu pied avec la réalité et est entré dans le monde de Twitter. Et il parlait donc du « *deal ultime* » entre Israël et les Palestiniens - comme si la paix n'était qu'une mar-

chandise à acheter ou à vendre. Tout comme le marché qu'il venait de conclure en Arabie Saoudite : des armes contre du pétrole et des dollars.

Mais ensuite, assis à côté de Netanyahu, l'homme est sorti du script. Au soulagement de tous, il est revenu sur les horreurs de l'accord nucléaire avec l'Iran, l'accord qui était « incroyable », une chose « terrible » dans laquelle s'étaient fourrés les États-Unis. « *Nous leur avons donné une bouée de sauvetage – et nous leur avons également donné la possibilité de continuer la terreur* ». La menace de l'Iran, a-t-il dit à Netanyahu, « *a forcé les gens [sic] à s'unir d'une manière très positive* ».

C'était vraiment « *incroyable* ». Trump, dans son innocence étrange, croit que le désir du monde musulman sunnite de détruire les l'Iran chiite et ses alliés est la clé de la paix israélo-arabe. Peut-être que c'est ce qu'il voulait dire, s'il voulait dire quoi que ce soit, quand il a déclaré que sa visite marquait « *une occasion rare d'apporter la sécurité et la paix à cette région, à son peuple, de vaincre le terrorisme et de créer de l'harmonie et de la paix futures* » (ce passage était dans le script, en passant, dans ce qu'il a appelé « *cette terre ancienne et sacrée* »). Il parlait d'Israël, mais il a utilisé la même phrase pour l'Arabie saoudite et le fera sans aucun doute à propos de la Suisse, du Lesotho, ou, pourquoi pas, de la Corée du Nord si cela lui apportait un quelconque bénéfice. Ou de l'Iran, d'ailleurs.

La rencontre avec Abbas

Qui sait si Trump va pouvoir faire face aux questions de la colonisation juive, du vol de terre et du petit dictateur palestinien lorsqu'il rencontrera Mahmoud Abbas. Ou des droits de l'homme. Ou de la justice. Son discours au musée d'Israël sera phénoménal s'il sort du script. Mais les paris sont fermés sur le contenu : l'unité des Arabes sunnites dans la haine de l'Iran chiite (il laissera gracieusement les termes « *sunnites* » et « *chiites* » de côté pour ne pas trahir son jeu), les relations plus étroites entre les dictateurs du Golfe et leurs princes avec Israël-qui-accapare-les-terres, la nécessité pour les Palestiniens de mettre fin à la « *terreur* » contre leurs occupants (le mot « *occupant* » doit également être laissé de côté, bien sûr), et l'amour éternel, sans fin et sacré de l'Amérique

pour Israël, quoi qu'ils fassent et en toutes circonstances, et quelles que soient les conséquences.

CNN a fait les titres avec le terme de « *réinitialisation* » avec les Arabes. La BBC a titré une « *réinitialisation* » avec Israël. Ce qu'ils voulaient tous les deux dire, mais n'osaient pas exprimer, est que Trump pense qu'il peut amener les Arabes et Israël à détruire le pouvoir de l'Iran après les horribles années morales d'Obama. Cela signifie « *la*

guerre », de préférence entre musulmans. Le « *deal ultime* », en effet.

Le 23 mai 2017 - *The Independent* -
Traduction : Sayed Hassan

(1) Robert Fisk est le correspondant du journal *The Independent* pour le Moyen Orient. Il a écrit de nombreux livres sur cette région dont : *La grande guerre pour la civilisation : L'Occident à la conquête du Moyen-Orient*.

Voir : <http://chroniquepalestine.com/donald-trump-essai-de-sen-tenir-script-point-de-causer-de-gros-degats-moyen-orient/>

BRÈVES

1 / Deir Yassin : 9 avril 1948, massacre en Palestine

Il y a 69 ans, le 9 avril 1948, la Palestine connaissait son Oradour-sur-Glane : le village de Deir Yassin, aux portes de Jérusalem, connut un massacre qui changea le cours de l'histoire des Palestiniens.

Ce jour a une résonance particulière dans la mémoire palestinienne. 120 miliciens de l'Irgoun (dirigé par le futur Premier ministre Menahem Begin) et de Lehi, deux groupes terroristes, assistés de la Haganah, ont pris d'assaut le village de Deir Yassin. Le 10 avril 1948, le Haut Comité arabe (l'autorité des Arabes de Palestine) prie le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de venir en aide aux blessés et d'évacuer les morts - hommes, femmes et enfants tués de sang-froid - du massacre perpétré la veille. Jacques de Reynier, représentant la CICR, s'y rend le 11 avril. Dans le rapport, qu'il rédige deux jours plus tard, il cite le chiffre de 230 morts, une évaluation faite par le commandant des troupes juives qui ont procédé à l'assaut. Il sera le seul témoin extérieur d'un épisode qui va s'imposer dans la mémoire palestinienne comme le symbole de la Nakba, la « catastrophe », à savoir la défaite militaire face à l'armée juive et l'exode massif – entre 700 000 et 800 000 personnes – qui s'ensuivit. Comme l'écrit la petite fille d'une rescapée - dans un témoignage publié sur le site *Electronic Intifada* - cette boucherie marquera un tournant dans l'histoire de la Palestine : « *Le massacre de Deir Yassin n'est ni le plus important ni le plus horrible. Mais les atrocités commises, la sophistication des méthodes et les armes utilisées contre*

les civils en font de loin le plus sadique et le plus vicieux », précise-t-elle.

2 / Jeudi noir au Parlement européen

En adoptant, le 1er juin, une motion semant la confusion entre antisémitisme et critique de l'Etat d'Israël, le Parlement européen s'est déshonoré. La motion, présentée comme un moyen de renforcer la lutte contre l'antisémitisme et votée à une large majorité, appelle dans son article 2 les Etats membres et les institutions européennes à adopter la définition « IHRA » de l'antisémitisme, une définition dangereuse assimilant, par des exemples ambigus, la critique de la politique de l'Etat d'Israël à l'antisémitisme. Issue de travaux très controversés menés depuis 2004 sous des appellations diverses (EUMC, FRA) cette définition est maintenant promue par une offensive systématique et de grande ampleur du lobby pro-israélien, dont l'adoption par l'IHRA (association internationale pour le souvenir de l'holocauste) a été une étape.

Les directions des groupes politiques portent une énorme responsabilité dans ce très mauvais coup porté à nos valeurs démocratiques. Peu de députés ont eu le courage d'exiger que l'article controversé soit au moins retiré, et de voter contre la motion dès lors que l'article était maintenu.

Pour plus de détails, voir : <http://www.france-palestine.org/Jeu-di-noir-au-Parlement-europeen-quand-le-lobby-pro-israelien-instrumentalise>

3 / *Le Gouvernement israélien est pétrifié par le mouvement de Boycott, Désinvestissement et Sanctions*



Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
C/o du Mouvement « En Marche ! »
99 rue de l'Abbé Groult
75015 PARIS

OBJET : Palestine occupée

Monsieur le Président de la République,

C'est en mon nom et au nom du Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient » (CVPR PO), que je préside, que je m'adresse à vous.

D'abord, pour vous féliciter de votre élection à la Présidence de notre pays. Une tâche bien difficile vous attend pour les réformes nécessaires. Nous avons confiance dans votre volonté d'aller de l'avant, et dans votre large compétence d'ancien haut fonctionnaire, d'expert des finances privées et publiques et de ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique ! Pour autant, notre association recommande de réévaluer, dans l'intérêt de la France, notre position quant au drame vécu par le peuple palestinien, occupé depuis bientôt 40 ans !

Sur interrogation de ma part : « Emmanuel Macron est-il pour la reconnaissance de l'Etat de Palestine et lequel : frontières de 1967 ; Jérusalem-Est sa capitale ; accord sur le principe du retour des réfugiés (expulsés en fait), vos collaborateurs m'on répondu le 9 mars 2017 : « *En effet, E. Macron est pour la reconnaissance d'un Etat palestinien au côté d'un Etat israélien, après la signature d'un accord de paix, ce qui est la position historique de la France* ».

Vous l'avez confirmé à Médiapart le 5 mai, avec un seul argument : « *Reconnaître unilatéralement la Palestine aujourd'hui (...) c'est faire le choix d'un camp et c'est complètement se couper avec l'autre* ». Vous mettez ainsi sur le même pied, l'occupé et l'occupant ; l'opresseur et la victime ; l'humilié et l'humiliant ? La 1ère violence, c'est l'occupation. Le 1er droit, la résistance. Comment pouvez-vous tant retarder la reconnaissance d'un Etat palestinien - après la signature d'un accord de paix - alors que le Likoud, le parti de Benyamin Netanyahu au pouvoir, précise dans sa charte qu'il n'y aura jamais d'Etat palestinien à l'ouest du Jourdain ! Parler et être entendu suffirait-il ?

La reconnaissance par la France de l'Etat de Palestine (après 135 Etats, dont dernièrement la Suède) donnerait au moins cette force aux Palestiniens de débattre d'Etat à Etat (même occupé !). En entraînant l'UE et l'ONU à contribuer plus activement à une paix juste et globale au Proche et au Moyen-Orient, vous assurerez aussi la voie vers une stabilisation concertée des prix du pétrole et du gaz, vers des taxations adoptées des énergies fossiles, et ainsi vers les transitions énergétiques requises partout, aidant ainsi à créer massivement les emplois associés, partout.

Face au sempiternel refus de l'Etat israéliens d'appliquer les résolutions des Nations Unies (181 et 194), espérons que vous aurez la lucidité et le courage d'agir sur ce point, courage que n'a pas eu le Président François Hollande (sa 58^{ème} proposition) ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de notre haute considération.

Note : cette lettre est restée sans réponse.

LE COURRIER DES LECTEURS

Je suis en admiration devant votre travail et votre persévérance malgré notre déception.

Diana Safieh - Jérusalem

Ton éditorial est en tout point remarquable, je tiens à t'en faire compliment. Ceci étant dit, le combat continue. A presque 92 ans le président-fondateur que je suis de l'ONGI "BRIGADES

INTERNATIONALES POUR LA PAIX - Collectif d'Aix en Provence" ne baisse pas les bras. Je crois n'exagérer en rien en disant que je garde intactes ma conscience, ma lucidité, mon sens des responsabilités. Il nous faut poursuivre ensemble sur le chemin ardu de la Vérité et de la Justice.

Christian Graeff

Ambassadeur de France (d.) Aix-En-Provence

Je viens de lire avec grand intérêt notre dernier numéro de la revue (...). Les analyses proposées sont très claires et d'une logique implacable ... pourtant sur une question délicate.

Oui je le diffuse auprès de personnes sceptiques ou découragées. Il est indispensable de disposer d'informations précises, de témoignages argumentés et d'analyses construites autour du respect de la dignité de la personne et des peuples, ainsi que sur la promotion du droit international tel qu'exprimé par les Nations Unies.

La lecture de ce Numéro fait jaillir lumineusement l'incohérence des positions des gouvernants actuels d'Israël et des USA. Je crois en la capacité d'intelligence et à la possibilité de retournement de positionnement lorsque le bon sens, la bonne foi, s'allient au désir de justice.

Telles sont les qualités de ce dernier Numéro pour lequel je vous adresse toute la reconnaissance.

Guy Aurenche -

Avocat honoraire, ancien président de la Fed. Inter de l'ACAT, et du CCFD-Terre Solidaire. Paris

(...) Je profite de ce courrier pour clamer mon indignation face au sort réservé par Israël à Marwan Narghouti, élu député dans la Cisjordanie occupée, leader incontesté du Fatah, esprit lucide et modéré, artisan des Accords d'Oslo, sabotés par Israël, cet Etat dominateur menant une politique cruelle et imbécile, qui n'envisage d'autre perspective qu'une guerre permanente.

Jean-Paul Lewidoff - Paris

CVPR-PO: Association 1901, fondée par Béréa Adli-Bloch

Président d'Honneur

Professeur Jacques Milliez.

Président : **Me Maurice Buttin.**

Vices Présidents :

Francis Blanchet,

Pierre Lafrance

Secrétaire générale :

Hasna Abid.

Trésorier :

Henri Marchal

Directeur de la publication :

Maurice Buttin

Rédacteur en chef :

Francis Blanchet

Secrétariat :

54, rue des Entrepreneurs,

75015 PARIS

CCP 41 675 48 J La Source.

Courriel : maurice.buttin@orange.fr

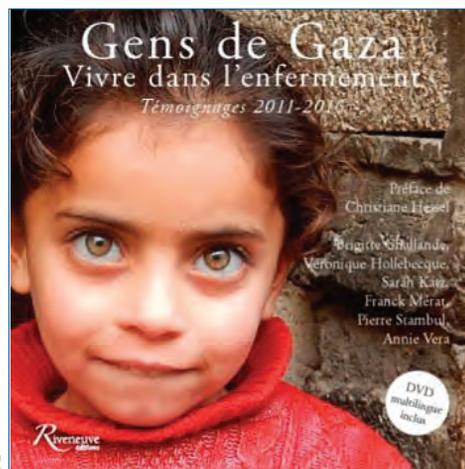


UN CHANT D'AMOUR ISRAËL-PALESTINE, UNE HISTOIRE FRANÇAISE

Alain Gresh,
Héléne Aldeguer, 2017

C'est une histoire dessinée des relations entre la France, Israël et la Palestine depuis la guerre de juin 1967 que nous offrent Alain Gresh et Héléne Aldeguer. Les principaux protagonistes en sont Charles de Gaulle, Jean-Paul Sartre, Maxime Rodinson, Valéry Giscard d'Estaing, Serge Gainsbourg, Georges Pompidou, François Mitterrand, Alain Finkielkraut, Bernard-Henri Lévy, Nicolas Sarkozy, François Hollande... Leurs propos, fidèlement rapportés, permettent de mesurer la violence de cette « *passion française* » que constitue le conflit israélo-palestinien.

Source : <http://orientxxi.info/lu-vu-entendu/israel-palestine-une-histoire-francaise-1967-2017,1840>



LA NOUVELLE QUESTION D'ORIENT

Georges Corm, 2017

Dans cet essai, Georges Corm entreprend, à la suite de ses précédents ouvrages, une nouvelle plongée historique dans le destin tragique des sociétés de l'Est de la Méditerranée et du monde arabe, carrefour stratégique et géopolitique convoité par les grandes puissances coloniales depuis le XIX^e siècle. Une vaste littérature avait été produite à cette époque sur la « question d'Orient », alors qu'il s'agissait en fait des rivalités implacables entre puissances européennes avides de se partager les vastes territoires de l'Empire ottoman. Cet ouvrage rétablit les continuités et les ruptures entre cette ancienne question d'Orient et la « *nouvelle question d'Orient* », débutant après la Seconde Guerre mondiale et donnant naissance à son tour à des violences ininterrompues, aujourd'hui à leur paroxysme.

Source : http://www.editionsladeouverte.fr/catalogue/index-La_nouvelle_question_d_Orient-9782707193759.html

GENS DE GAZA VIVRE DANS L'ENFERMEMENT

collectif, préface de
Christiane Hessel

Suite à leurs séjours successifs à Gaza, les auteurs proposent de décrire la société gazaouie dans sa diversité, ses contradictions et sa résilience. Face à l'occupa-

tion et au blocus : une société contemporaine normale dans des conditions complètement anormales. Gaza préfigure-t-elle le monde qui nous attend : une population stigmatisée, diffamée, surveillée en permanence, lieu privilégié d'expérimentation des techniques de contrôle des populations, laboratoire pour les fabricants d'armes ? Le film associé au livre met en scène la parole des Gazaouis et participe au récit collectif du peuple palestinien.

Source : <https://quartierslibres.wordpress.com/2017/03/21/gens-de-gaza-vivre-dans-lenfermement-souscription/>

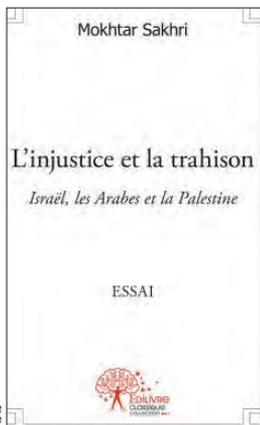


UNE PAROLE JUIVE CONTRE LE RACISME

Ouvrage collectif de l'UJFP,
2016

Cet ouvrage s'adresse à un large public de jeunes, d'enseignants, d'éducateurs, de militants, qui souhaitent faire le point sur le racisme et entendre ce que des Juifs ont à dire sur la manière de le combattre avec tous. « C'est du racisme dont nous voulons parler, pas seulement de sa variante antisémite. Nous voulons montrer ici comment la lutte contre le racisme est indivisible. Toutes les attitudes et toutes les politiques de rejet, d'exclusion, de persécution et d'épuration ethnique sont à combattre. »

Source : <http://www.ujfp.org/spip.php?article4753>



L'INJUSTICE ET LA TRAHISON ISRAËL, LES ARABES ET LA PALESTINE

Mokhtar Sakhri, 2013

C'est l'histoire d'un conflit séculaire qui a débuté le 2 novembre 1917. Ce jour-là, pour avoir proclamé que la Palestine deviendrait un foyer juif, Lord Arthur James Balfour, secrétaire au Foreign Office de Grande-Bretagne, déclara de fait la guerre au Monde arabe au nom de l'Occident. Remontant jusqu'aux origines lointaines le cours des événements qui ont précipité le peuple de Palestine dans la condition

injuste et cruelle qui lui est faite, Mokhtar Sakhri a voulu démonter le canevas des mythes, des mythologies et de la mystification sur lequel fut tissée et consolidée la trame de la haine, du mépris, de la discorde et de la mauvaise foi qui ont transformé le Moyen-Orient en poudrière.

Source : <https://www.edilivre.com/l-injustice-et-la-trahison-1c27a2f362.html#.WS8jQVPyjq0>



L'INVENTION TRAGIQUE DU MOYEN-ORIENT

Pierre Blanc et Jean-Paul Chagnollaud, 2017

La poudrière du Moyen-Orient ne semble pas près de s'éteindre. À l'impassé israélo-palestinien, à l'instabilité libanaise, se sont ajoutés ces dernières années le terrorisme djihadiste et la guerre civile en Syrie et en Irak.

Parmi les origines essentielles de la tragédie, la reconfiguration territoriale et politique, opérée dans les années 1920 : les frontières nouvelles ont divisé les peuples, et ces États créés de toutes pièces ont mis en place, pour la plupart, des régimes autoritaires. Tout le processus de construction nationale s'en est trouvé affecté.

Source : <https://www.autrement.com/ouvrage/l'invention-tragique-du-moyen-orient-pierre-blanc-jean-paul-chagnollaud-claire-levasseur>



TEMPÊTE SUR LE GRAND MOYEN-ORIENT

Michel Raimbaud, 2017

Michel Raimbaud est ancien ambassadeur de France en Mauritanie, au Soudan, et au Zimbabwe. Extensible au gré des pulsions américaines, le Grand Moyen-Orient s'étend désormais de l'Atlantique à l'Indonésie, sur plus de 50 degrés de latitude. En raison de sa position stratégique aux confins de l'Eurasie autant que par sa richesse en gaz et pétrole, cette immense « ceinture verte » islamique détient un potentiel de puissance considérable et constitue un enjeu majeur. De son devenir, mis en question par la tempête actuelle, dépend en bonne partie la physionomie de notre monde de demain : sera-t-il unipolaire, aux ordres de l'Occident comme il l'a été depuis la fin de la guerre froide, ou multipolaire comme le préconisent les émergents ? Telle est la question posée.

Source : http://www.editions-ellipses.fr/product_info.php?products_id=10119



LES YEUX GLAUCOMES

Rajaa Bakriyyeh, 2017

Rajaa Bakriyyeh est une romancière et peintre palestinienne. C'est l'histoire de La Nakba racontée par les grands-mères palestiniennes à leurs enfants, dans leurs longues litanies autour de la patrie qui a perdu son nom !

Source : <http://www.radioorient.com/podcasts/vous-avez-la-parole-81>

Le CVPR PO a besoin de votre soutien financier. Les adhésions (15 euros pour les étudiants et chômeurs, 50 euros cotisation simple, 80 euros cotisation pour un couple) sont nécessaires à la poursuite de notre action. Les dons sont évidemment les bienvenus.

Dons ou adhésions par chèque à l'ordre du CVPR PO à adresser à Me Maurice Buttin, 54 rue des Entrepreneurs - 75015 Paris